Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D2-DE

C260626_D2

ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

****

Mutualisation Permis de Louer - Délibération modificative
Précisions financières et comptables

Vu la délibération n°CC03042025_D7 du 03 avril 2025 qui instaure un service mutualisé « permis de louer » à compter du 01 juillet 2025,

Considérant que le dispositif Permis de Louer est en place sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin depuis le 1er janvier 2020. Les communes y sont entrées progressivement jusqu'au 1er janvier 2023.

A compter du 1er juillet 2025, et suite à la délibération du conseil communautaire du 12 juin 2024 instaurant la nouvelle géographie du dispositif puis celle du 06 décembre 2024 reportant l'application, le périmètre du Permis de Louer a été amené à s'étendre substantiellement.

En effet, la commune d'Angres intègre le dispositif et 6 communes (Annay-sous-Lens, Eleu-dit-Leauwette, Lens, Loison-sous-Lens, Méricourt, Vimy) ont souhaité étendre le dispositif à l'intégralité du périmètre communal,

Considérant qu'au regard de cette évolution et pour permettre d'assurer un suivi administratif, financier et technique, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé, par délibération n°CC03042025_D7 du 03 avril 2025, de créer au 01 juillet 2025 un service commun « Permis de Louer », conformément aux dispositions de l'article L 5211-4-5 du CGCT,

Considérant que la délibération précitée comportait une erreur matérielle en ce qu'elle évoque la création d'un groupement de commandes pour la réalisation des visites des logements alors que ce marché est uniquement porté par la CALL dans le cadre du service mutualisé. Par délibération n°C111225_D13 du 11 décembre 2025, l'erreur matérielle a été rectifiée.

Précisions financières et comptables :

Avant la mise en place du service mutualisé, la réalisation des visites d'Autorisation Préalable à la Mise en Location et d'Autorisation Préalable à la Division était assurée par un prestataire via un marché. Le financement de la première visite était à la charge à 50% de la commune et à 50% de la CALL. La contre-visite, quand elle était nécessaire, était à la charge du propriétaire.

Au regard de l'évolution du dispositif, de sa montée en charge, et dans le cadre de la création du service commun « Permis de Louer » une nouvelle répartition financière a été mise en place.

Les communes doivent à présent adhérer annuellement au service commun.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D2-DE

Cette adhésion est calculée en fonction du nombre de logements du parc privé locatif potentiellement concernés par le dispositif Permis de Louer :

Commune concernée	Nombre de logements potentiellement concernés à partir du 1er janvier 2025
ANGRES	98
ANNAY SOUS LENS	204
AVION	427
BILLY MONTIGNY	289
BULLY LES MINES	388
ELEU-DIT-LEAUWETTE	343
ESTEVELLES	13
GRENAY	86
HARNES	409
LENS	3537
LIEVIN	1053
LOISON	238
LOOS EN GOHELLE	217
MAZINGARBE	143
MERICOURT	369
NOYELLES SOUS LENS	176
PONT A VENDIN	156
SAINS EN GOHELLE	125
SALLAUMINES	402
VENDIN LE VIEIL	92
VIMY	225
TOTAL	8990

La CALL maintient sa prise en charge annuelle de 223 964 euros. Celle-ci sera répartie selon les communes en fonction du nombre de logements potentiellement concernés (annexe 1).

Une fois ce pallier dépassé, la commune a à sa charge la totalité du coût des visites.

Les contre-visites, lorsqu'elles sont nécessaires, restent à la charge des propriétaires.

A reçu un avis favorable en Commission Attractivité et Dynamiques Territoriales du 15/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Clarifie les modalités financières de l'intervention de la CALL d'un côté et des communes de l'autre.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D2-DE

Corrige les erreurs d'arrondis dans l'annexe n°1, afin de permettre la bonne prise en charge par les services de la DDFIP, des mandats et titres correspondants.

Précise que la délibération n°CC03042025_D7 du 03 avril 2025 est modifiée sur ces points financiers.

Acte le projet de convention-cadre modifié et l'annexe 1 modifiée.

Autorise le Président à signer la convention-cadre liée au service commun ainsi que tout document s'y apportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D3-DE

C260626_D3

ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

****

Politique de l'Habitat - Opération de logement locatif social en Acquisition / Amélioration
Octroi d'une subvention 2026 - Maisons & Cités SA d'HLM
Souchez - Rue Taillandier - 2 logements

Le développement de l'offre de logement, notamment en locatif social, est basé sur :

- La production de logement neufs,
- La remise en location de logements vacants après intervention du bailleur au titre de la réhabilitation en droit commun par des Prêts à l'AMélioration (PAM) mais aussi par des politiques spécifiques (ERBM & Appels à Projets DREAL),
- La mobilisation de financements au titre de l'acquis / amélioré (AA).

Cette troisième voie, moins usitée par les bailleurs, consiste en l'acquisition de logements et d'immeubles destinés à l'habitation, obligatoirement assortie de travaux significatifs d'amélioration correspondants. L'acquisition de locaux ou d'immeubles non affectés à l'habitation (immeubles tertiaires) et leur transformation en logements entre également dans ce cadre.

Depuis 2019, la DREAL des Hauts-de-France accorde son un soutien financier majoré du Fonds National des Aides à la pierre (FNAP) aux opérations d'Acquisition / Amélioration de Logements Locatifs Sociaux (LLS) agréés en PLUS et en PLAI.

Par délibération en date du 11 décembre 2025, la CALL a validé le principe d'accompagner, à côté des bonus de l'état, le financement des opérations de logements locatifs sociaux (LLS) en Acquisition / Amélioration. Ces aides sont conditionnées à l'octroi de subsides du Fonds National des Aides à la pierre (FNAP) à ce type d'opérations agréés en PLUS et en PLAI.

Pour mémoire la mobilisation de ce dispositif permet de répondre aux enjeux partagés de l'État et de la CALL repris dans le PLH 3, exécutoire depuis octobre 2023 :

- Répondre aux enjeux de réinvestissement des centres-villes et centres-bourgs, de lutte contre la vacance structurelle des bâtiments et de réduction de l'artificialisation des sols,
- Remettre sur le marché des logements repris dans le patrimoine des communes de la CALL,
- Apporter un outil complémentaire aux communes repérées au titre de l'Article 55 de la Loi SRU pour accroître leur parc de LLS

Ces aides sont en outre essentielles à la prise en charge d'une partie du surcoût rencontré par les maîtres d'ouvrage sur ce type d'opérations, et permettent de faciliter l'atteinte de l'équilibre financier pour favoriser le développement des projets.

Par une lettre circulaire datée du 12 avril 2025, le Préfet de région a précisé les modalités de financement. Ces orientations ont été reconduites pour l'année 2026 :

- « Super bonus AA » : Subvention complémentaire de 16 000 €,
- « Méga bonus AA » : Soutien à la transformation de bureaux en LLS de 20 000 €.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D3-DE

Comme énoncé dans la délibération cadre, l'aide communautaire annuelle est basée sur le montant minimum des bonus. Pour l'année 2026, l'accompagnement de la CALL sera de 16 000 € par logement PLUS / PLAI.

De le cadre de ce dispositif, la CALL a été sollicitée par Maisons & Cités SA d'HLM pour le financement en Acquisition / Amélioration de 2 logements PLUS dans le cadre d'une opération associant une partie neuve (10 logements [2 PLAI & 8 PLS]) et une autre en Acquisition / Amélioration (2 logements [PLUS]) sis rue Taillandier sur la commune de Souchez, pour un montant total de 32 000 €. Pour ce programme global de 12 logements une demande de financement au titre du FNAP va être introduite par le bailleur au titre de la programmation 2026.

Cette demande est instruite par les services communautaires dans le cadre de la délégation des Aides à la pierre.

A reçu un avis favorable en Commission Attractivité et Dynamiques Territoriales du 15/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer le montant de la participation 2026 à 16 000 € par logement agréé au titre du FNAP en PLUS ou PLAI.

Décide d'octroyer à Maisons & Cités SA d'HLM, sous réserve de l'obtention des agréments du FNAP et du bonus de l'État, pour l'opération en Acquisition / Amélioration de 2 logements sis à Souchez (Rue Taillandier) une subvention de 32 000 €.

Autorise le Président à signer la convention financière correspondante avec Maisons & Cités SA d'HLM.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D4-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D4-DE

C260626_D4

ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

****

Port Fluvial de Harnes : tarifs 2026

Ports de Lille, en leur qualité de sous-délégataire pour la gestion du Port fluvial de Harnes jusque 2030, proposent pour validation la grille tarifaire de l'année 2026.

Ces tarifs connaissent une baisse de 5,5 % le tarif de la redevance domaniale passant de 5,19 € HT/m²/an à 4,90 € HT/m²/an en raison de l'indexation annuelle sur l'ICC (Indice du coût de la Construction).

Ces tarifs en euros HT sont les suivants :

1- Tarifs des redevances domaniales en € HT / m² / an

Port d'Harnes 4,90 €

2- Coefficient de pondération sur loyer

- terrain "accès direct voie d'eau" 1,2
- terrain à conforter (non viabilisé) 0,7

3- Engagement minimum de recours à la voie d'eau

a) vrac, matériaux de construction, autres :
tonne : 2,5 t / m² / an

b) produits manufacturés hors (a)
tonne : 1,5 t / m² / an

L'unité de mesure de l'engagement pourra varier en fonction de la nature des produits / marchandises transportés

c) m3 : X m3 / m² / an

d) conteneurs : nbr evp / an (1 evp = 10 tonnes)

Incitation financière si dépassement de l'engagement minimal *
** (terrains sans accès direct à la voie d'eau)*

si tonnage réalisé (TR) par rapport à l'objectif (T0) :

R =	TR X 100 / TO	101 ≤ R < 110 %	ristourne de : 4%
		110 ≤ R < 120 %	8%
		120 ≤ R < 130 %	12%
		130 ≤ R < 140 %	16%
		140 ≤ R	20%

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D4-DE

4- Pénalité sur tonnage voie d'eau non réalisé

conventions antérieures au 1° janvier 2014 :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,29 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

conventions signées à partir du 1° janvier 2014 :

a) sur engagement minimum de 2,5 t / m² / an :
Volume contractuel - Volume réalisé x 0,30 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel
b) sur engagement minimum de 1,5 t / m² / an :
Volume contractuel - Volume réalisé x 0,48 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

Pour les autres unités, les pénalités seront appliquées selon un calcul similaire.

5- Redevance de quai

0 à 50 000 tonnes :	de 0,27 € à 0,33 € HT / tonne
50 001 à 100 000 tonnes :	de 0,19 € à 0,23 € HT / tonne
au-delà de 100 000 tonnes :	de 0,16 € à 0,17 € HT / tonne

Décompte des tonnages par client et par année civile

6- Redevance Colis lourds

Redevance fixe à l'unité

Colis de 0 à 10 t	67,64 €	HT / unité
Colis de 11 à 40 t	149,32 €	HT / unité
Colis de 41 à 85 t	211,16 €	HT / unité
Colis de 86 à 180 t	312,67 €	HT / unité
Colis de plus de 180 t	400,17 €	HT / unité

Redevance proportionnelle 5,80 € HT / tonne
Colis de toutes catégories - Cette redevance s'ajoute à la précédente
Manutention effectuée par l'usager avec ses propres moyens, stockage sur quai n'excédant pas 48 heures

7- Stationnement bateau à quai

Stationnement hors période d'opération de manutention fluviale :
Pénalité de 213,49 € HT / demi-journée / bateau

8- Indexation

Ces tarifs augmenteront le 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) du 2 ème trimestre (base100 au 4 ème trimestre 1953)
Evolution entre l'indice N-2 et l'indice N-1 applicable au 1er janvier de l'année N.

9- Marge commerciale

marge de manœuvre commerciale de +/- 20 %

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D4-DE

A reçu un avis favorable en Commission Attractivité et Dynamiques Territoriales du 15/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les tarifs présentés par la CCIR Hauts de France (Ports de Lille) en sa qualité de sous-délégataire du service du port fluvial de Harnes au titre de l'année 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D5-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D5-DE

C260626_D5

ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

****

ZAC des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette, Bully-Les-Mines et Sains-en-Gohelle : Définition des modalités de la concertation préalable

La présente délibération a pour objet de définir les modalités de concertation préalable relative au dossier de modification de périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Jardins de l'Artois, située sur les communes d'Aix-Noulette, Bully-les-Mines et Sains-en-Gohelle.

La procédure mise en œuvre pour cette modification de périmètre de ZAC est la même que celle réalisée pour la création de ZAC, car il s'agit d'une modification substantielle du contenu du dossier initial.

Initialement créée en 2008, la ZAC des Jardins de l'Artois représentait une surface approximative de 99 hectares. Afin de limiter la consommation de terres agricoles, le périmètre de la ZAC doit être réduit à la partie située au nord de la RD301, pour une emprise de 67 hectares environ. Seule la commune de Aix-Noulette est impactée par cette modification. Le périmètre initial et le périmètre réduit sont représentés sur le plan joint en annexe.

Le site est marqué par une desserte idéale par le réseau autoroutier, au croisement entre l'A26, la RD937 et la RD301. Cette emprise constitue ainsi un territoire intéressant et visible pour la création d'une zone d'activité économique.

Ce projet répond à plusieurs enjeux majeurs pour la CALL, notamment :
- Le développement de l'attractivité économique du territoire,
- La création d'emplois,
- L'amélioration de la lisibilité et des accès aux zones d'activité existantes.

Les objectifs principaux de la ZAC des Jardins de l'Artois sont les suivants :
- La viabilisation et la desserte de nouvelles parcelles à vocation économique sur une emprise d'environ 40 ha
    - Accueillir de nouvelles activités économiques
    - Permettre le développement endogène des entreprises du territoire
- Améliorer l'existant, apaiser et sécuriser la circulation au sein de la cité n°10 d'Aix-Noulette

Conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, une concertation préalable est organisée afin de recueillir l'avis du public sur le projet de modification du périmètre de la ZAC des Jardins de l'Artois.

Le dossier de concertation comprendra notamment :
- Une note de présentation du projet,
- Le plan de situation,
- Le plan du périmètre du projet soumis à la concertation,
- Un document de synthèse des objectifs du projet urbain

Durant toute la durée de la concertation, un dossier de présentation sera mis à la disposition du public :

- Au siège de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin : 21 rue Marcel Sembat 62300 Lens à ses jours et heures d'ouverture habituels

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D5-DE

- A l'accueil des mairies de :
  - Aix-Noulette : 7 route de Béthune, 62160 Aix-Noulette
  - Bully-les-Mines : 62 rue François-Brasme 62160 Bully-les-Mines
  - Sains-en-Gohelle : Place de la Mairie 62114 Sains-en-Gohelle

à leurs jours et heures d'ouverture habituels respectifs.

- Sur le site internet de la CALL et des mairies concernées :
  - CALL : https://www.agglo-lenslievin.fr/
  - Aix-Noulette : https://www.aix-noulette.fr/
  - Bully-les-Mines : https://www.bullylesmines.fr/
  - Sains-en-Gohelle : https://sains-en-gohelle.fr/

La date d'ouverture de la concertation sera précisée par arrêté du Président et fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Publication par voie de presse et sur le site internet de la CALL et des mairies concernées
- Pendant toute la durée de la concertation : affichage dans les mairies et au siège de la CALL.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations et propositions :

- Sur une adresse mail dédiée à la CALL,
- Sur les registres papier tenus à la disposition du public dans les mairies concernées et au siège de la CALL.

À l'issue de la concertation, un bilan de la concertation sera présenté, pour approbation, au conseil communautaire, et joint au dossier de modification de périmètre de la ZAC.

A reçu un avis favorable en Commission Attractivité et Dynamiques Territoriales du 15/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les modalités de la concertation préalable pour le projet de la ZAC des Jardins de l'Artois.

Autorise le Président à ouvrir la concertation préalable, en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D6-DE

C260626_D6

ATTRACTIVITE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

****

Approbation du budget primitif 2026 de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial "Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme"
Solde de subvention 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du tourisme et ses articles R133-1 à R133-18 applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 novembre 2013 décidant de la création de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sous forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC),

Vu la délibération du 22 juin 2023 par laquelle la CALL a validé le principe de l'extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin permettant d'engager en 2024, la constitution d'un office de tourisme interagglomérations,

Vu la délibération du 14 décembre 2023 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de l'extension du périmètre de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et a approuvé la modification correspondante des statuts de l'EPIC emportant la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire,

Vu la délibération du 08 février 2024 portant sur la désignation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme,

Vu la délibération du 28 mars 2024 approuvant la convention d'objectifs 2024-2027, celle du 6 mars 2025 validant l'avenant n°1 et celle du 16 octobre 2025 son avenant n°2,

Vu la demande de subvention présentée par l'EPIC en date du 27 novembre 2025 et réceptionnée par la CALL le 23 janvier 2026,

Conformément à l'article R133-15 du Code du tourisme, le budget de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Lens-Liévin Hénin Carvin Tourisme est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le budget primitif 2026 ci-annexé a été adopté par le Comité de Direction de l'Office de tourisme de Lens-Liévin Hénin Carvin le 27 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D6-DE

Pour l'année 2026, le Comité de Direction sollicite une subvention d'un montant de 1 232 716 € permettant à l'Office de tourisme de remplir ses missions. Étant entendu d'une part que cette enveloppe a été approuvée par le Conseil Communautaire réuni le 29 janvier 2026 à l'occasion de l'examen du budget primitif 2026 et que d'autre part, par délibération du 11 décembre 2025, la Communauté d'Agglomération a décidé d'attribuer une avance de subvention de 370 000 € au profit de l'EPIC, il est proposé d'approuver le budget primitif de l'année 2026 de l'EPIC Lens-Liévin Hénin Carvin Tourisme et d'attribuer un solde de subvention de 862 716 €.

A reçu un avis favorable en Commission Attractivité et Dynamiques Territoriales du 15/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le budget primitif 2026 de l'EPIC Lens Liévin-Hénin-Carvin Tourisme.

Attribue le versement d'un solde de subvention à hauteur de 862 716 € à l'EPIC – Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme, sise 16 place Jean Jaurès, 62300 Lens, au titre de son fonctionnement pour l'année 2026.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 862 716 € sont prévus au budget 2026 sur les imputations suivantes : Budget/Fonctionnement/Lignes de crédit 12333, 12334 et 12335.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D7-DE

C260626_D7

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE

****

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2025

Conformément aux dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit présenter chaque année, à son assemblée, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le rapport est présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné. Il est destiné à l'information des usagers.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précise le cadre d'établissement de ce rapport concernant la collecte et l'élimination des déchets.

Le rapport annuel 2025 est annexé à la présente délibération. Il fournit les indicateurs techniques et financiers pour l'ensemble des opérations de prévention, de collecte et de traitement réalisées en 2025.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 17 juin 2026,

A reçu un avis favorable en Commission Transition Ecologique et Résilience du 08/06/2026
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés portant sur l'exercice 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D8-DE

C260626_D8

COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE

****

Prévention et lutte contre l'illettrisme – signature d'une convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme dite « Coopérative des solutions »

Dans le cadre de la politique de cohésion sociale et en réponse aux enjeux de prévention et de lutte contre l'illettrisme identifiés, il est proposé d'accompagner la Communauté d'Agglomération dans une démarche de réflexion collective appelée « la Coopérative des solutions » initiée par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI).

L'objectif de la « Coopérative des solutions » est de produire des solutions locales concrètes, partant de la volonté d'un ou plusieurs acteurs ayant identifié une problématique sur leur périmètre. Il s'agit d'une démarche innovante, basée sur l'intelligence collective et le principe de l'amélioration continue. Ce programme est décliné localement de sorte à répondre aux problématiques de chaque territoire, mais s'inscrit dans un cadre méthodologique commun.

Le projet poursuit trois objectifs :

- Prototyper des solutions en installant des démarches de projets collectifs qui rendent possible un accès effectif aux formations aux compétences de base.
- Co-construire et expérimenter des solutions et des outils.
- Enrichir, échanger et diffuser des solutions innovantes et exemplaires, concrétisées par des actions destinées aux personnes en situation d'illettrisme sur le territoire.

Cette démarche prendra la forme de 4 ateliers s'appuyant sur l'intelligence collective, la co-construction, l'approche créative pour définir le contexte, les freins rencontrés par les acteurs et les bénéficiaires, s'accorder sur une problématique à travailler collectivement, imaginer une solution et son plan de développement, évaluer et ajuster la solution.

A reçu un avis favorable en Commission Cohésion Sociale et Citoyenneté du 10/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise l'engagement de la démarche « Coopérative des Solutions » sur la base du projet de convention joint à la présente délibération.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent pris en application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D9-DE

C260626_D9

COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE

****

Subvention association "Vacances ouvertes pour le projet 10 000 départs en vacances"

Vu les articles L.1611-4, L,5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention présentée par l'association Vacances Ouvertes le 25 février 2026 et réceptionnée par la CALL le 09 mars 2026,

Fondée en 1990, l'association Vacances Ouvertes, reconnue d'utilité publique, s'est donnée pour mission d'accompagner les professionnels de l'action sociale et les collectivités dans la construction des projets de vacances avec les personnes qui en sont les plus éloignées. Chaque année, plus de 40% Français ne partent pas en vacances.

Face à ce constat et au regard du succès des opérations menées en 2024 et 2025, l'association propose la reconduction de l'opération « 10 000 départs, ne rêvez plus partez ! » en 2026.

Cette initiative, récompensée au Salon des Maires en 2025 (prix de l'innovation sociale), s'inscrit pleinement dans les enjeux des politiques de cohésion sociale communautaires (égal accès aux droits, accompagnement des plus fragiles, participation des habitants, œuvrer en faveur d'un territoire plus solidaire …).

Le projet consiste à favoriser le départ en vacances de familles et de personnes qui en sont les plus éloignées, tout en les impliquant dans l'organisation de leur séjour. Au-delà de constituer un projet de territoire autour des questions des vacances, il répond à un enjeu de citoyenneté (Article 140 de la loi de 1998 de lutte contre les exclusions).

L'action se déploie dans 28 communes de la CALL. Autour d'une dynamique territoriale tangible, elle est soutenue par de nombreux partenaires publics (communes, CALL, département, Région, Etat, Caf), privés (fondations, hébergeurs …) et associatifs (Secours Populaire, ENJEU …).

L'opération mobilise l'ensemble des dispositifs d'aides au départ existant et a représenté en 2025 près de 1 212 973 millions d'euros.

Le coût global prévisionnel du projet pour l'édition 2026 s'élève à 1 141 859 euros. Pour 1 € la CALL se sont 8 € qui ont été générés.

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 1 141 859 euros. La participation financière de la CALL sollicitée s'élève à 150 000 euros correspondant à 13,41 % du budget total (même montant que les années précédentes).

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D9-DE

A reçu un avis favorable en Commission Cohésion Sociale et Citoyenneté du 10/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 150 000 € à l'association Vacances Ouvertes pour mener à bien son projet « 10 000 départs en vacances – Ne rêvez plus, partez » ;

Autorise le Président à signer la convention correspondante et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 150 000 € sont prévus au budget primitif 2026 sur l'imputation Budget / Fonctionnement/ Ligne de crédit 13443.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D10-DE

C260626_D10

COHESION SOCIALE ET CITOYENNETE

****

Accompagnement financier au développement de la Classe à Horaires Aménagés "Musique et Création" - 2026

Après un partenariat concerté et ayant montré toute sa pertinence dans le cadre de co-interventions pédagogiques pour l'« A(R)TELIER ÉLECTRO », depuis la rentrée 2023, le collège Michelet et le Conservatoire à Rayonnement Municipal Frédéric Chopin de Lens ont pu bénéficier, grâce à l'appui du Rectorat et aux soutiens du département du Pas-de-Calais et de la CALL, de l'ouverture aux élèves de 6ème d'une Classe à Horaires Aménagés (CHA) « Musique et Création » sur l'année scolaire 2023/2024, puis d'étendre ce dispositif aux élèves de 6ème et de 5ème sur l'année scolaire 2024/2025, et enfin aux élèves de 6ème, de 5ème et de 4ème sur l'année scolaire 2025/2026. Cette classe instrumentale axée sur la création et le numérique au travers de dispositifs pédagogiques innovants a permis l'accès, pour une session d'une trentaine d'élèves, aux pratiques artistiques actuelles.

Forte de son succès et dans un souci de continuité pédagogique, l'année scolaire 2026/2027 sera ouverte à tous les cycles. Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, seul le Conservatoire à Rayonnement Municipal est classé et peut donc ouvrir une CHA. Ce parcours est dérogatoire à la carte scolaire, le critère de résidence n'étant pas pris en compte dans la sélection, elle est ouverte sur appréciation aux jeunes du territoire intéressés par le dispositif.

Cette Classe à Horaires Aménagés s'entend :

- Ouverte à tous : pratiquants comme débutants,
- Novatrice, intégrant les possibilités offertes par les évolutions numériques,
- Aux objectifs multiples et interdépendants permettant de développer des compétences artistiques, techniques et scientifiques, de renforcer et étoffer les moyens d'expression et de communication de chacun dans le cadre d'une aventure collective.

L'enseignement musical entre l'établissement scolaire et de pratique artistique s'y équilibre comme suit :

- Le conservatoire de Lens : Chœur et formation de l'oreille, rythme et corps, pratique collective et création, pratique instrumentale,
- Le collège Michelet : Musique et Numérique

La poursuite du dispositif CHA contribue à la qualification des publics bénéficiaires et au rayonnement du territoire hôte. En effet, ce dispositif de haute tenue est développé avec parcimonie eu égard à l'exigence du dossier déposé pour obtenir l'accord quant à sa mise en œuvre. A l'échelle du Département, seuls les conservatoires d'Arras, Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer disposent d'une CHA (uniquement en pratique vocale). Au cœur de l'Agglomération, la proposition d'un tel parcours dérogatoire offre aux jeunes adolescents du territoire un choix supplémentaire d'orientation sans nécessité de mobilité lointaine.

Pour déployer ce dispositif, la commune doit continuer à renforcer son équipe pédagogique, procéder à des investissements complémentaires (instruments, partitions, réaménagement des espaces).

Pour sa part, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, se donne pour objectif ambitieux la généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes de son territoire en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours en la matière, mais aussi à leur pratique.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D10-DE

Considérant l'intérêt de la démarche pour le territoire et plus précisément pour les familles et les jeunes, il est proposé d'accorder un soutien financier de 47 225 € sur un budget prévisionnel de 94 450 € (soit 50 %) pour tous les niveaux.

A reçu un avis favorable en Commission Cohésion Sociale et Citoyenneté du 10/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 47 225 € à la ville de Lens, sise 17 bis Place Jean Jaurès – 62300 Lens, pour poursuivre le déploiement d'une Classe à Horaires Aménagés « Musique et Création » au titre de l'année scolaire 2026/2027 – sessions de 6ème, de 5ème, de 4ème et de 3ème.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 47 225 € sont prévus au budget 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D11-DE

C260626_D11

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Avenant n°3 à la convention de mandat pour la rénovation de la salle Caullet de Loos-en-Gohelle

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d' Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Par délibération du 17 novembre 2022, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement de la CALL pour ce projet de rénovation énergétique de la salle Caullet de Loos-en-Gohelle, menée selon une réflexion globale, au-delà de la simple rénovation de la toiture vétuste, permettant à terme un meilleur confort d'utilisation. Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a alors été confiée par la Ville de Loos-en-Gohelle à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Par délibération du 16 octobre 2025, le Conseil Communautaire a validé l'augmentation du coût des travaux à 1 198 700 € HT **(valeur juillet 2025).**

Cette délibération concerne les deux points suivants :

- Augmentation du coût d'opération à 1 720 000,00 € HT soit 2 115 573,35 € TDC du fait du coût travaux de réalisation porté à 1 391 076,18 € HT soit 1 669 291,41 € TTC. Cette augmentation se justifie par les résultats du marché de travaux et des travaux supplémentaires validés par la Ville de Loos en Gohelle.

- L'augmentation de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement de ce projet à 30 855 € soit 10 285 € / an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans sur la base du coût de travaux estimé à 1 391 076 € HT

Vu les articles R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de l'avenant 3 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Loos-en-Gohelle à la Communauté d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D11-DE

Fixe le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 30 855 € soit un versement de 10 285 € /an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme T-MANDAT sur les chapitres 458139 (dépenses) et 458239 (recettes).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D12-DE

C260626_D12

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Avenant n°2 à la convention de mandat pour la Construction d'un restaurant scolaire et accueil périscolaire à Servins

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d' Agglomération de Lens Liévin (CALL) a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes» afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Par délibération du 17 novembre 2022, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement de la CALL pour le projet de construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire à Servins (62). Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a alors été confiée par la Ville de Servins à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

Par délibération du 12 juin 2024, le Conseil Communautaire a validé l'augmentation du coût d'opération à 1 621 357.42 € HT soit 1 964 064,85 € et le coût travaux à 1 274 213 € HT soit 1 529 055,60 € TTC (valeur mars 2024) ;

Cette délibération concerne les deux points suivants :

- Augmentation du coût d'opération à 1 685 000,00 € HT soit 2 021 896,74 € TTC du fait du coût travaux de réalisation porté à 1 443 325.23 € HT soit 1 731 990,28 € TTC. Cette augmentation se justifie par les travaux supplémentaires validés par la Ville de Servins.

- L'augmentation de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement de ce projet construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire à Servins (62) à 30 855 € contre 27 225 € initialement calculée

Vu les articles R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant 2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée par la commune de Servins à la Communauté d'agglomération ci-annexée au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D12-DE

Fixe le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 30 855 €.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme T-MANDAT sur les chapitres 458137 (dépenses) et 458237 (recettes).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D13-DE

C260626_D13

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Projet INTERREG VI B ENO RAINBOW - Adhésion à la Centrale d'Achat du Conseil régional des Hauts-de-France pour le contrôle de premier niveau

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) participe au projet européen « RAINBOW », finançable à hauteur de 60 % par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du programme INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest (ENO). Ce projet réunit 10 partenaires, dont la Ville de Stuttgart pour chef de file, ainsi que le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM- France), l'institut de recherche DELTARES (Pays-Bas), les Universités de Bruxelles, Stuttgart et Dortmund, les Villes de Bruxelles et de Zwolle (Pays-Bas), l'association de gestion des eaux du Bassin de la Senne en Belgique, et la CALL. Il vise à expérimenter sur différents territoires, à partir de cas concrets, des solutions innovantes et durables d'infiltration des eaux de pluie, au service des habitants et pour la préservation des ressources naturelles.

Concernant spécifiquement la CALL, des projets de déconnexion des eaux pluviales sont envisagés, notamment dans les secteurs de Vendin-le-Vieil et de Wingles, en application de la nouvelle « Directive Eaux Résiduaires Urbaines », transposable au 31/07/2027. Celle-ci impose notamment :

- une meilleure compréhension des phénomènes d'infiltration afin d'identifier les matériaux les plus efficaces pour réduire la pollution à la source,
- l'évaluation de la capacité tampon du système, afin de prévenir toute dégradation de la qualité des eaux souterraines.

Le budget de la CALL pour le projet RAINBOW s'élève à 1.016.680,13 €HT (17,83 % du budget total) comprenant les dépenses relatives :

- au poste de chef de projet « RAINBOW », chargé de la coordination des travaux et de l'interface complet (anglais courant requis) entre les services de la CALL et les représentants du consortium européen, pour un montant estimé à 258 000,12 € (salaire « chargé ») sur 3 ans ;
- aux travaux de déconnexion des eaux pluviales sur les sites pilotes, inclus études, expertises et matériel, estimés à 704 500,00 €
- et 54 180,01 €HT au titre des frais de gestion (déplacements, fluides et fournitures …)

La subvention FEDER maximale sur ces dépenses, à hauteur de 60 %, représente la somme de 610 008,07 €.

S'agissant de l'instruction et du contrôle de ces dépenses, il convient de préciser que la Région Hauts- de-France, en sa qualité d'Autorité nationale (décret n° 2022-579 du 19 avril 2022 relatif à l'autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne pour la période 2021-2027), assure la mise en œuvre de l'ensemble des contrôles de premier niveau auprès des porteurs de projets français relevant des quatre programmes INTERREG dont elle a la responsabilité, parmi lesquels figure le Programme de coopération transnationale INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest.

Ce contrôle de 1er niveau constitue une étape obligatoire préalable à la validation et au remboursement des dépenses présentées par les porteurs de projet et financées par le FEDER. Afin d'assurer cette obligation auprès de l'ensemble des porteurs de projets INTERREG du versant français, la Région Hauts- de-France a fait le choix d'externaliser le contrôle de premier niveau via des appels d'offres ouverts.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D13-DE

En vue de mieux répondre aux besoins des porteurs de projets tout en ayant un système souple et sécurisé, la Région a créé une centrale d'achat permettant à ces derniers d'accéder à un marché commun de contrôleurs agréés, pour la période 2021-2027 et pour les programmations ultérieures le cas échéant. La centrale d'achat permet à la Région de se constituer en acheteur public pour le compte d'autres entités qui adhéreront à celle-ci. Les adhérents peuvent ainsi accéder aux accords-cadres à bons de commande destinés à la sélection de contrôleurs de premier niveau des dépenses dès lors qu'ils ont conventionné avec les autorités de gestion des Programmes dont la Région Hauts-de-France est Autorité Nationale au moment de la survenue du besoin.

L'adhésion à la centrale d'achat est exclusive pour les services relevant de la centrale d'achat. Chaque porteur de projet doit obligatoirement passer par la centrale d'achat pour la mise en œuvre des contrôles de premier niveau des projets INTERREG des programmes pour lesquels la Région Hauts-de-France est Autorité nationale. Par ailleurs, l'adhésion est réputée unique pour un même porteur quel que soit le nombre de projet et est exemptée de toute rémunération. Afin de bénéficier de cette prestation dans les conditions mises en place par le Conseil régional, il est proposé d'adhérer à titre gratuit, le temps de la durée du projet, soit environ 4 ans à la centrale d'achat créée à cet effet, permettant de recourir au marché mutualisé de contrôle de premier niveau des dépenses FEDER.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'adhérer, à titre gratuit, à la centrale d'achat de la Région Hauts-de-France pour la réalisation du contrôle de premier niveau des dépenses FEDER du projet INTERREG « RAINBOW », le temps de la durée du projet, soit environ 4 ans.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion correspondant, dont la trame est reprise en annexe de la présente délibération, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D14-DE

C260626_D14

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

SIZIAF (Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres) :
Désignation des représentants

Par délibération en date du 25 janvier 2000, le Conseil Communautaire a adhéré au Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) et s'est substitué aux 7 communes membres désignées ci-après : Bénifontaine, Hulluch, Loos-en-Gohelle, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil et Wingles.

Le Syndicat a pour vocation, l'aménagement et la gestion du Parc des industries Artois-Flandres, il exerce trois métiers :

1. L'aménagement du Parc avec la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dont le périmètre correspond à celui du Parc des industries Artois-Flandres : acquisition des terrains, viabilisation des parcelles, création de voiries, construction des bâtiments,
2. La gestion du Parc industriel dans le respect du développement durable : gestion des eaux usées et pluviales, production et distribution d'eau potable, entretien des voiries et des espaces verts, surveillance du Parc, gestion d'une boucle locale de télécommunication en fibre optique, location de bâtiments pour les entreprises,
3. Le développement économique du Parc : accueil de nouvelles entreprises, accompagnement des entreprises existantes dans leur développement, création de synergies entre les entreprises.

L'article L5711-1 du CGCT prévoit que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Suite au renouvellement général des membres du Conseil Communautaire, il y a lieu de désigner les 21 représentants de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin au sein de cette structure.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne les représentants du SIZIAF ci-dessous :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
BENIFONTAINE	1 – M. Nicolas GODART
HULLUCH	1 – M. André KUCHCINSKI 2 – M. Philippe DALLE
LOOS-EN-GOHELLE	1 – M. Geoffrey MATHON 2 – Mme Christine STIEVENARD 3 – Mme Monique ZARABSKI 4 – M. Patrick PIQUET-BACQUET

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D14-DE

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
MEURCHIN	1 – Mme Cathy WASYLIKOW 2 – M. Steve TIRLOIT
PONT-A-VENDIN	1 – M. Noé CARETTE 2 – M. Philippe BEYAERT
VENDIN-LE-VIEIL	1 – M. Ludovic GAMBIEZ 2 – M. Sébastien OGEZ 3 – Mme Carine BANAS 4 – Mme Clarisse LAOUR
WINGLES	1 – M. Maxence DRUELLE FOURNIEZ 2 – M. Georges KOPROWSKI 3 – M. Aldo DIMARTINO 4 – M. Vincent PART 5 – M. Jean-François ANTONINI
Communauté d'agglomération de Lens-Liévin :	1 – M. Sylvain ROBERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D15-DE

C260626_D15

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Commission de Suivi de Site (CSS) de la société NORTANKING à Annay-sous-Lens - Désignation des représentants

La Commission de Suivi de Site (CCS) de la société NORTANKING a été créée par arrêté préfectoral du 10 septembre 2012 ; sa composition a, quant à elle, été fixée par un arrêté préfectoral du 12 septembre 2012.

Les missions des CSS sont de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir, conformément aux dispositions de l'article L. 511-1 du code de l'environnement (CE), les dangers ou inconvénients liés à leur activité que ce soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique,

- Suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité,

- promouvoir, pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 CE.

Cette Commission a été renouvelée le 19 octobre 2023 pour une durée de cinq ans.

Suite au renouvellement de notre instance, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger à la CSS de la Société NORTANKING à Annay-sous-Lens.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D15-DE

Désigne, pour représenter la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein de la CSS de la Société NORTANKING, Mme Martine CHWICKO, en qualité de déléguée titulaire et M. David KUSNIREK, en qualité de délégué suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D16-DE

C260626_D16

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Commission de Suivi de Site (CSS) de la société RECYTECH à Fouquières-lez-Lens - Désignation des représentants

La Commission de Suivi de Site (CCS) de la société RECYTECH a été créée par arrêté préfectoral du 26 avril 2013.

Les missions des CSS sont de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir, conformément aux dispositions de l'article L. 511-1 du code de l'environnement (CE), les dangers ou inconvénients liés à leur activité que ce soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique,

- suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité,

- promouvoir pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 CE.

Cette Commission a été renouvelée le 18 octobre 2023 pour une durée de cinq ans.

Suite au renouvellement de notre instance, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger à la CSS de la Société RECYTECH à Fouquières-lez-Lens.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D16-DE

Désigne, pour représenter la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin au sein de la CSS de la Société RECYTECH, M.Sébastien LYSIK, en qualité de délégué titulaire et M. Daniel DEGAND en qualité de délégué suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D17-DE

C260626_D17

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Commission de Suivi de Site (CSS) des sociétés MAXAM TAN et VYNOVA à Mazingarbe - Désignation des représentants

La Commission de Suivi de Site (CSS) des Sociétés MAXAM TAN et VYNOVA à Mazingarbe a été créée par arrêté préfectoral du 10 septembre 2013 ; sa composition a, quant à elle, été fixée par un arrêté préfectoral du 11 septembre 2013.

Les missions des CSS sont de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir, conformément aux dispositions de l'article L. 511-1 du code de l'environnement (CE), les dangers ou inconvénients liés à leur activité que ce soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique,

- suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité,

- promouvoir, pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 CE.

Cette Commission a été renouvelée pour une durée de cinq ans.

Suite au renouvellement de notre instance, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la CSS des Sociétés MAXAM TAN et VYNOVA à Mazingarbe.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D17-DE

Désigne pour représenter la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein de la CSS des Sociétés MAXAM TAN et VYNOVA, M. Laurent POISSANT, en qualité de délégué titulaire et M. Jean LETOQUART en qualité de délégué suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D18-DE

C260626_D18

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Commission de Suivi de Site (CSS) de la société CALLERGIE à Noyelles-sous-Lens - Désignation des représentants

La Commission de Suivi de Site (CCS) de la société CALLERGIE a été créée par arrêté préfectoral le 13 février 2015 ; sa composition a, quant à elle, été fixée par un arrêté préfectoral du 18 septembre 2015.

Les missions des CSS sont de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir, conformément aux dispositions de l'article L. 511-1 du code de l'environnement (CE), les dangers ou inconvénients liés à leur activité que ce soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique,

- suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité,

- promouvoir, pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 CE.

Cette Commission a été renouvelée pour une durée de cinq ans.

Suite au renouvellement de notre instance, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la CSS de la Société CALLERGIE à Noyelles-sous-Lens.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D18-DE

Désigne pour représenter la Communauté d'agglomération Lens-Liévin au sein de la CSS de la Société CALLERGIE, M. Sébastien MESSENT en qualité de délégué titulaire et Mme Michèle CARBONNIER en qualité de déléguée suppléante.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D19-DE

C260626_D19

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Commission de Suivi de Site (CSS) de la société INEOS STYROLUTION à Wingles
Désignation des représentants

La Commission de Suivi de Site (CCS) de la société INEOS STYROLUTION a été créée par arrêté préfectoral du 17 octobre 2012 ; sa composition a, quant à elle, été fixée par un arrêté préfectoral du 24 octobre 2012.

Les missions des CSS sont de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir, conformément aux dispositions de l'article L. 511-1 du code de l'environnement (CE), les dangers ou inconvénients liés à leur activité que ce soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique,

- suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité,

- promouvoir, pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 CE.

Cette Commission a été renouvelée le 18 octobre 2023 pour une durée de cinq ans.

Suite au renouvellement de notre instance, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger à la CSS de la Société INEOS STYROLUTION à Wingles.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D19-DE

Désigne pour représenter la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein de la CSS de la Société INEOS STYROLUTION, M. Sébastien MESSENT, en qualité de délégué titulaire et M. Ludovic GAMBIEZ en qualité de délégué suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D20-DE

C260626_D20

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) de l'Artois
Désignation des représentants

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (S3PI) de l'Artois est une structure collégiale qui réunit l'ensemble des acteurs locaux (services de l'État, collectivités locales, industriels, association pour la protection de l'environnement, médias, experts, etc …) ayant un intérêt commun pour les problématiques environnementales liées aux activités industrielles.

Les objectifs du S3PI sont de :

- favoriser l'information,
- privilégier la concertation visant à prévenir les risques ainsi qu'à réduire les pollutions et nuisances résultant des activités économiques,
- contribuer à la prévention des risques majeurs,
- organiser des débats dans un lieu neutre de concertation,
- piloter les études requises en vue d'améliorer la connaissance des pollutions et les réduire,
- valoriser les actions menées sur le territoire,
- informer le public.

Le S3PI de l'Artois œuvre sur les arrondissements d'Arras, de Béthune et de Lens où se situent 17 établissements classés « SEVESO Seuil Haut ». Il assure également le secrétariat des Commissions de Suivi de Sites qui ont pour objectifs d'informer et d'opérer un suivi réglementaire des sites industriels les plus à risques (SEVESO) et des sites de traitement de déchets.

Le S3PI de l'Artois a aussi pour vocation d'organiser et d'animer des commissions techniques autour des thématiques en lien avec l'environnement (« milieux : eau, air, sols… », « risques technologiques et naturels », « santé-environnement », « nouveaux projets »).

Suite au renouvellement de son instance, la Communauté d'agglomération doit désigner ses représentants au sein du S3PI.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D20-DE

Désigne, pour représenter la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin au sein du S3PI de l'Artois, les 4 délégués suivants :

- M. Ludovic GAMBIEZ,
- Mme Martine CHWICKO,
- Mme Ludivine PLOUVIER
- M. Philippe VANTORRE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D21-DE

C260626_D21

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Désignation des représentants :
divers organismes (SIA Habitat et CLE Sage Marque Deûle)

Le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire les représentants au sein des divers organismes auxquels adhère la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A savoir : - Sia Habitat,
- Commission Locale de l'Eau à la Sage Marque Deûle.

Il est proposé de procéder à l'élection des représentants.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)
Désigne les représentants aux diverses structures ci-dessous :

Nom de la structure	Nbre de délégués	Nom – Prénom	
Sia Habitat	1 représentant	1	M. Sylvain ROBERT
Commission Locale de l'Eau CLE) assemblée chargée de l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE Marque Deûle	3 représentants	1	M. Pierre SENECHAL
		2	M. Freddy MIETTE
		3	M. Marc TEILLIEZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D22-DE

C260626_D22

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
Proposition de membres

L'article 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution, dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des paramètres d'évaluation (coefficients de localisation, tarifs, secteurs) qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

La CIID est composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques au sein d'une liste de contribuables en nombre double (40 personnes), établie par l'organe délibérant de l'établissement sur proposition des communes membres. Sont également membres de la CIID, le président de l'EPCI ou l'un de ses vice-présidents.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI. Les modalités réglementaires disposent que les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisé avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Suivant le renouvellement des instances communautaires, il y a lieu de proposer une liste de 40 commissaires potentiels dont 20 siégeront au sein de cette Commission sur désignation de la DDFIP.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D22-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proposer la liste de contribuables en nombre double jointe en annexe permettant à la Direction Départementale des Finances Publiques de désigner les commissaires titulaires et suppléants composant la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D23-DE

C260626_D23

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission Coordination Stratégique et transversalité

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de Chargé de mission Coordination Stratégique et transversalité,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Le départ en retraite de la Directrice Générale des Services conduit la CALL à adapter son organisation de direction générale. Dans un premier temps le DGA Ressources et Mutualisation assure la fonction de DGS pour une période significative, tout en conservant la pleine responsabilité de son périmètre.

A plus long terme, le contexte appelle une réponse organisationnelle claire et pragmatique. Le poste de Chargé de mission Coordination Stratégique et Transversalité est créé pour renforcer la capacité collective de l'administration communautaire à travailler en mode décloisonné, en appuyant le DGA/DGS et les autres membres de la direction générale, sur la coordination des dossiers transversaux.

Il est donc aujourd'hui proposé au Conseil Communautaire de créer, l'emploi permanent à temps complet de « Chargé de mission Coordination Stratégique et transversalité ».

La direction générale dans sa globalité demeure le cœur de la gouvernance interne, avec des échanges directs. Ce poste ne s'intercale donc pas entre le DGA/DGS et les autres membres de la direction générale. En plus de la supervision dont il a la charge, ce chargé de mission intervient en soutien et en complément, exclusivement sur les sujets de coordination inter-services et de décloisonnement opérationnel. Ce poste s'inscrit résolument dans une logique de transversalité, de décloisonnement et d'animation des coopérations entre directions, au service du projet de territoire et des orientations politiques de l'EPCI.

Rattaché au DGA Ressources et Mutualisation faisant fonction de DGS, le Chargé de mission Coordination Stratégique et Transversalité exercera en qualité d'animateur de la transversalité entre les directions, en relais et lien avec l'ensemble des membres de la direction générale.

Il encadrera les directions des finances, contrôle de gestion, innovation, appui aux communes, informatique et assurera des liens transversaux avec toutes les directions de la CALL, communes membres et partenaires institutionnels.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D23-DE

Missions :

- Le chargé de mission Coordination Stratégique assure le lien hiérarchique opérationnel avec les directions listées, dans le cadre de la délégation du DGA/DGS,
- Sans jamais s'interposer dans les relations directes entre le DGA/DGS et les autres membres de la direction générale, le chargé de mission coordination stratégique et transversalité intervient en qualité d'appui opérationnel au DGA faisant fonction de DGS,
- Il contribue activement et durablement à l'animation de la transversalité et au décloisonnement inter directions,
- Il conduit la démarche d'amélioration continue de l'organisation.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- L'agent recruté par contrat devra justifier :

- d'un diplôme de niveau supérieur et/ou expérience dans les domaines de la gestion publique, du management territorial, des finances ou de la transformation numérique ;
- de préférence, d'une expérience confirmée de 5 ans minimum en pilotage stratégique et/ou en coordination transversale, impérativement dans le secteur public territorial ;
- d'une expérience avérée en management d'équipe et en animation de projets multi-acteurs ;
- d'une expérience au sein d'un EPCI ou d'une collectivité de taille significative, idéalement dans un contexte de mutualisation ou de transformation organisationnelle.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des Attachés ou Ingénieurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D23-DE

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de Chargé de mission Coordination Stratégique et transversalité, rattaché à la Direction Générale Adjointe des Services. dans les conditions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D24-DE

C260626_D24

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création d'un poste permanent à temps complet d'assistant administratif au sein de la direction Culture Tourisme, Sport et Patrimoine
Poste déjà présent au tableau des effectifs

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'assistant administratif au sein de la direction Culture Tourisme, Sport et Patrimoine,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (36 communes – 245 000 habitants – deuxième pôle urbain des Hauts-de-France) est au cœur d'un ambitieux projet de transformation fondé notamment sur la culture, le patrimoine et les paysages. La labellisation Pays d'art et d'histoire obtenue en 2008, l'ouverture du Louvre-Lens (2012) et du Centre de conservation du Louvre (2019), les inscriptions au Patrimoine mondial du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais (2012) et des Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (2023), le vaste programme de rénovation des cités minières dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), participent de cette dynamique. A ce titre, le patrimoine, l'architecture et les paysages tiennent une place centrale et s'inscrivent à la croisée de nombreuses politiques publiques portées par la CALL : culture (éducation artistique, à l'image, lecture publique, aide à la création et à la diffusion), sport (de nature notamment), cohésion sociale, habitat (ERBM et renouvellement urbain), aménagement et grands projets, environnement, attractivité et développement économique.

A la faveur d'une mobilité interne, il est proposé aujourd'hui de créer un poste d'assistant administratif pour la direction Culture Tourisme, Sport et Patrimoine.

La délibération présentée a pour but de créer un poste déjà présent au tableau des effectifs et identifié au sein de la direction mais qui n'avait jamais fait l'objet d'une délibération jusqu'à présent.

Ce poste sera ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Relevant du Directeur, l'agent a en charge :
- l'accueil téléphonique et physique de la direction,
- la gestion de l'agenda du directeur,
- la rédaction des courriers, l'archivage, le classement des documents,
- l'organisation matérielle des réunions, la rédaction des compte rendus.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D24-DE

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - d'un diplôme et/ou d'une expérience avérée en gestion administrative, secrétariat,
  - d'une expérience sur ce type de poste,
  - de la maîtrise des outils bureautiques,
  - de rigueur, d'organisation et d'un excellent sens relationnel,

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide de créer le poste permanent à temps complet d'assistant administratif au sein de la direction Culture Tourisme, Sport et Patrimoine, dans les conditions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D25-DE

C260626_D25

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création pour la direction des finances, d'un poste permanent à temps complet de gestionnaire financier et comptable
Poste déjà présent au tableau des effectifs

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire financier et comptable au sein de la direction des finances,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

L'arrivée du directeur financier avait donné lieu à une réorganisation interne qui avait permis de revoir les profils des agents en poste au sein de la direction des finances.

Un poste vacant de gestionnaire financier et comptable n'avait jusqu'à présent jamais fait l'objet d'une délibération permettant sa création.

Il est donc proposé aujourd'hui de créer par délibération le poste permanent à temps complet de gestionnaire financier et comptable,

Ce poste est déjà présent au tableau des effectifs.

Au sein de la direction des finances et du service exécution budgétaire et qualité comptable et placé sous l'autorité de la cheffe de service, l'agent est affecté principalement à l'exécution financière et comptable des recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des 6 budgets annexes, de manière associée, à l'exécution comptable et budgétaire des dépenses, en fin d'année, à la préparation des opérations de fin d'exercice (rattachements de produits et charges, reports, régularisations).

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D25-DE

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - de connaissances dans le domaine de compétences et des missions liées au poste,
  - de compétences rédactionnelles et informatiques,
  - d'un sens organisationnel développé, Il saura respecter les procédures,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et assortie au régime indemnitaire de la catégorie C, dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de gestionnaire administratif et financier dans les conditions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D26-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D26-DE

C260626_D26

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création d'un poste permanent à temps complet d'agent de capture animale pour la fourrière animale au sein de la direction coordination et mutualisation

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi d'agent de capture animale pour la fourrière animale,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

Aux côtés des communes, la fourrière communautaire assure, en particulier, la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants sur la voie publique ou saisis sur décision de l'autorité administrative ou judiciaire, dans le cadre de sa mission de service public.

Elle procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et à leur restitution quand ils sont réclamés. A l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné. La fourrière peut alors transférer l'animal à un refuge ou à des fondations ou associations de protection des animaux disposant d'un refuge qui, seules, sont habilitées à proposer les animaux à l'adoption à un nouveau propriétaire.

Le mode de gestion de la fourrière est laissé à la libre appréciation de la collectivité compétente et la structure doit répondre à des exigences réglementaires très strictes. Il faut aussi s'assurer que toutes les étapes de la gestion de l'animal errant ou divagant sont prises en charge sur le territoire. Cela comprend : la capture, le transport, l'hébergement, les soins et la recherche de propriétaire, ainsi que la gestion du devenir de l'animal à l'issue du délai franc de 8 jours ouvrés.

La continuité du service est donc un élément important à prendre en compte et à ce titre, un recrutement est nécessaire, dans le cadre de cette mission.

L'agent sera chargé de la capture et du transport des animaux divagants sur la voie publique, sur les 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (chiens/chats), et du suivi administratif et sanitaire des animaux mis en lieu de dépôt.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D26-DE

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - De bonnes connaissances dans le domaine de compétences et ou d'une expérience significative dans des fonctions similaires,
  - D'une bonne connaissance du territoire,
  - D'une expérience en matière de gestion administrative,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide de créer le poste permanent à temps complet d'agent de capture animale pour la fourrière animale au sein de la direction Coordination et Mutualisation dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D27-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D27-DE

C260626_D27

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création d'un poste permanent à temps complet de Chargé de Mission Communication

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de Chargé de Mission Communication, rattaché à la Direction de la Communication en complémentarité fonctionnelle avec le webmaster existant et en interface privilégiée avec la DGST.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) porte aujourd'hui une ambition territoriale forte, marquée par des projets structurants d'aménagement, de transition écologique et de renouvellement urbain. La Direction Générale des Services Techniques (DGST) pilote de nombreux chantiers complexes (voiries, infrastructures, espaces publics, équipements, écoquartiers, etc.) qui, par leur visibilité et leur impact sur le quotidien des habitants, nécessitent une communication dédiée, continue et pédagogique.

À ce jour, la Direction de la Communication dispose d'un webmaster assurant la maintenance technique du site institutionnel, la mise en ligne des contenus et la gestion opérationnelle des outils numériques. Cependant, l'accompagnement communicationnel des projets de la DGST révèle un besoin croissant de médiation territoriale qui dépasse le seul cadre technique et éditorial du site internet :

- Les projets d'infrastructure et d'aménagement requièrent des supports de concertation et d'information spécifiques (réunions publiques, expositions, signalétique de chantier, newsletters ciblées),
- La traduction pédagogique des enjeux techniques (travaux, déviations, calendriers, impacts) vers le grand public exige une compétence en gestion de projet communication,
- La complémentarité entre la technique web et la stratégie de communication de projet est insuffisante pour répondre aux attentes des élus, des habitants et des porteurs de projets.

Il est aujourd'hui proposé la création d'un poste de Chargé de Mission Communication, rattaché à la Direction de la Communication en complémentarité fonctionnelle avec le webmaster existant et en interface privilégiée avec la DGST.

L'agent sera chargé de :

- Déployer une communication de projet : concevoir, piloter et évaluer les plans de communication attachés aux grands chantiers de la DGST, de la phase d'étude à la livraison,
- Assurer la médiation territoriale : traduire les enjeux techniques en messages accessibles, organiser la concertation et l'information des usagers, gérer la réputation digitale et locale des projets structurants,
- Optimiser la complémentarité avec le webmaster : le webmaster conservant la maîtrise d'ouvrage technique du site et des outils numériques, le Chargé de Mission Communication en devient le contenu-stratège : il définit la ligne éditoriale, produit les contenus (textes, visuels, vidéos), coordonne les contributions des directions techniques et veille à la cohérence de la présence institutionnelle sur le web et les réseaux sociaux.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D27-DE

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - De connaissances avérées dans le domaine de compétences et des missions liées au poste,
  - D'un diplôme supérieur dans le domaine de compétences,
  - De capacités d'initiative et d'autonomie,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de Chargé de Mission Communication, rattaché à la Direction de la Communication en complémentarité fonctionnelle avec le webmaster existant et en interface privilégiée avec la DGST. dans les conditions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D28-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D28-DE

C260626_D28

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création au sein de la direction patrimoine et cadre de vie
de deux postes permanents à temps complet de :
- Chef de service gestion des déchets - partie traitement prévention tri et valorisation des déchets
- Chef de service gestion des déchets - partie collecte et déchetterie

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la saisine du CST en date du 23 juin 2026,

Vu les besoins du service relatifs à la création de deux emplois permanents à temps complet de :

- Chef de service gestion des déchets - partie traitement prévention tri et valorisation des déchets,
- Chef de service gestion des déchets - partie collecte et déchetterie,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

Le départ par voie de mutation externe du chef du service gestion des déchets a donné lieu à une réflexion menée en concertation, afin de répondre le plus efficacement possible aux attendus des usagers. C'est pourquoi la direction s'est transformée en profondeur et l'organigramme du service gestion des déchets a été revu et retravaillé.

Il est expressément précisé que cette opération ne constitue pas une création de postes supplémentaires. Elle résulte uniquement de la transformation et de la répartition du poste initialement occupé par le chef de service partant, dans le cadre d'une réorganisation interne à effectif constant. Le nombre total de postes au sein de la direction n'est donc pas augmenté.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D28-DE

Cette réflexion a amené la direction à proposer de scinder le poste de chef du service gestion des déchets comme suit :

- Un poste de chef de service gestion des déchets - partie traitement prévention tri et valorisation des déchets,
- un poste de chef de service gestion des déchets - partie collecte et déchetterie.

Le chef de service gestion des déchets - partie traitement prévention tri et valorisation des déchets relève du directeur patrimoine et cadre de vie, au sein de la direction générale des services techniques, il assure la direction et le management du service en charge de la mise en œuvre de la compétence gestion des déchets sur les parties prévention, tri et traitement par valorisation des déchets. Il propose, prépare et met en application le schéma politique de gestion des déchets de l'agglomération pour les parties prévention, tri et traitement par valorisation des déchets. Il propose et met en œuvre des expérimentations, des outils de mesures, de diagnostics, de prospectives. Il suit également les actions du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Le chef de service gestion des déchets - partie collecte et déchetteries relève du directeur patrimoine et cadre de vie, au sein de la direction générale des services techniques, il assure la direction et le management du service en charge de la mise en œuvre de la compétence gestion des déchets sur les parties relations usagers, collecte ainsi que l'organisation et le suivi de l'exploitation du réseau de déchetteries communautaires. Il propose, prépare et met en application le schéma politique de gestion des déchets de l'agglomération pour les parties relations usagers, collecte et déchetteries communautaires. Il propose et met en œuvre des expérimentations, des outils de mesures, de diagnostics et de prospectives. Il assure l'exploitation de la régie des équipements de pré collecte ainsi que le traitement et le suivi des relations usagers en transversalité avec la direction de la communication,

Il est précisé que :

- Ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourront être occupés par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- Les agents recrutés par contrat devront justifier :

  - de connaissances et ou expérience significative dans le domaine de compétences et liées aux missions du poste,
  - de capacités d'analyse, de la maîtrise de l'outil informatique, ainsi que de la capacité à présenter et piloter les projets et être force de proposition.

- La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à la catégorie A des filières technique ou administrative et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D28-DE

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide de créer les postes permanents à temps complet de :

- Chef de service gestion des déchets - partie traitement prévention tri et valorisation des déchets,
- Chef de service gestion des déchets - partie collecte et déchetterie,

Au sein de la direction patrimoine et cadre de vie dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D29-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D29-DE

C260626_D29

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création pour la direction Patrimoine et Cadre de Vie, d'un poste permanent à temps complet de Gestionnaire administratif et comptable
Poste déjà présent au tableau des effectifs

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire administratif et comptable au sein de la direction Patrimoine et Cadre de Vie,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

A la faveur d'un départ en retraite, il est proposé aujourd'hui de créer un poste de gestionnaire administratif et comptable pour la direction Patrimoine et Cadre de Vie.

La délibération présentée a pour but de créer un poste déjà présent au tableau des effectifs et identifié au sein de la direction mais qui n'avait jamais fait l'objet d'une délibération jusqu'à présent.

Il est donc proposé aujourd'hui de créer le poste permanent à temps complet de Gestionnaire administratif et comptable au sein de la direction Patrimoine et Cadre de Vie, poste déjà présent au tableau des effectifs, et l'ouvrir sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Relevant du Chef de Service, l'agent a en charge la gestion administrative et comptable des dossiers marchés. Il a entre autres la charge de :

- participer et suivre l'exécution financière des marchés,
- la gestion comptable des marchés publics,
- le contrôle des devis établis par les entreprises,
- la passation des bons de commande,
- la réalisation des engagements comptables et suivi des crédits.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D29-DE

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - de connaissances avérées ou diplôme dans le domaine de compétences,
  - d'une expérience sur ce type de poste,
  - de la maîtrise des outils bureautique,
  - de rigueur et d'organisation.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de gestionnaire administratif et financier au sein de la direction Patrimoine et Cadre de Vie, dans les conditions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D30-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D30-DE

C260626_D30

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création pour la direction Eau et Réseaux, d'un poste permanent à temps complet de Chef de bureau, chargé d'études au sein du service études et travaux eau et assainissement

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de chef de bureau chargé d'études au sein du service études et travaux de la direction Eau et Réseaux,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

Les enjeux liés à l'eau apparaissent essentiels aux yeux des citoyens aujourd'hui. Consciente de l'importance du sujet et impulsée par les élus et la direction générale, la direction Eau et Réseaux s'est réorganisée en se dotant de moyens humains compétents et investis. Les profils des agents en poste ayant été revus il est apparu qu'un poste de chef de bureau, chargé d'études au sein du service études et travaux n'avait jusqu'à présent jamais fait l'objet d'une délibération permettant sa création.

Il est donc proposé aujourd'hui de créer par délibération le poste permanent à temps complet de chef de bureau, chargé d'études au sein du service études et travaux de la direction Eau et Réseaux et l'ouvrir sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Relevant du chef du service études et travaux en eau et assainissement au sein de la direction eau et réseaux, le chef de bureau chargé d'études assure l'ensemble des études de la conception à l'attribution des marchés en eau et assainissement afin de pouvoir lancer les programmes de travaux annuels. Il suit aussi les opérations de travaux stratégiques de la collectivité. Il assure en outre le montage des opérations retenues par les élus dans toutes les dimensions opérationnelles,

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D30-DE

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - de connaissances avérées dans le domaine de compétences et des missions liées au poste,
  - de compétences d'analyse et de synthèse ainsi qu'en informatique,
  - d'un sens organisationnel développé et de savoir respecter les procédures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chef de bureau, chargé d'études eau et assainissement au sein de la direction Eau et Réseaux, dans les conditions ci dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D31-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D31-DE

C260626_D31

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création pour la direction Culture Tourisme Patrimoine et Sport, d'un poste permanent à temps complet de Chargé de l'animation et du développement du pays d'Art et d'Histoire
Poste déjà présent au tableau des effectifs

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de Chargé de l'animation et du développement du pays d'Art et d'Histoire au sein de la direction Culture Tourisme Patrimoine et Sport,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (36 communes – 245 000 habitants – deuxième pôle urbain des Hauts-de-France) est au cœur d'un ambitieux projet de transformation fondé notamment sur la culture, le patrimoine et les paysages. La labellisation Pays d'art et d'histoire obtenue en 2008, l'ouverture du Louvre-Lens (2012) et du Centre de conservation du Louvre (2019), les inscriptions au Patrimoine mondial du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais (2012) et des Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (2023), le vaste programme de rénovation des cités minières dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), participent de cette dynamique. A ce titre, le patrimoine, l'architecture et les paysages tiennent une place centrale et s'inscrivent à la croisée de nombreuses politiques publiques portées par la CALL : culture (éducation artistique, à l'image, lecture publique, aide à la création et à la diffusion), sport (de nature notamment), cohésion sociale, habitat (ERBM et renouvellement urbain), aménagement et grands projets, environnement, attractivité et développement économique.

Fin 2025, la CALL renouvelle son engagement dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire et porte un nouveau projet ambitieux de préservation et de valorisation à l'échelle des 36 communes qui la composent. Dessiné à partir de l'évaluation des 16 premières années de labellisation, il pose trois axes stratégiques pour répondre aux enjeux contemporains qui traversent le territoire : mettre en récit(s) le territoire, faire des patrimoines et des paysages des leviers durables de coopération et de solidarité territoriales, favoriser l'appropriation du cadre de vie par la participation des publics.

A ce titre, la direction Culture Tourisme Patrimoine et Sport joue un rôle d'interface qui mobilise pleinement les agents de la direction.

La délibération présentée a pour but de créer un poste déjà présent au tableau des effectifs et identifié au sein de la direction mais qui n'avait jamais fait l'objet d'une délibération jusqu'à présent.

Il est donc proposé aujourd'hui de créer le poste permanent à temps complet de Chargé de l'animation et du développement du pays d'Art et d'Histoire au sein de la direction Culture Tourisme Patrimoine et Sport, poste déjà présent au tableau des effectifs, et l'ouvrir sur un emploi de catégorie A appartenant à la filière administrative ou culturelle.

L'agent sera chargé de l'accompagnement à l'animation du label par le biais d'actions dédiées. Il pilotera ou interviendra en appui au pilotage des projets.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D31-DE

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - de connaissances avérées dans le domaine de compétences et des missions liées au poste,
  - d'un diplôme supérieur dans le domaine de compétences,
  - de capacités d'analyse et de synthèse ainsi que des qualités d'animation d'équipe,

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi de catégorie A de la filière administrative ou culturelle et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de Chargé de l'animation et du développement du pays d'Art et d'Histoire au sein de la direction Culture Tourisme Patrimoine et Sport, dans les conditions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D32-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D32-DE

C260626_D32

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Délibération portant modification et requalification du poste de chef du bureau collecte en chef d'unité ingénierie au sein de la direction Patrimoine et Cadre de vie

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi de chef d'unité ingénierie pour la direction patrimoine et cadre de vie,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

Relevant de la direction Patrimoine et Cadre de vie, au sein de la Direction Générale des services techniques, l'agent assure la mission de bureau d'étude interne, d'analyse des données techniques et pilotage du tableau de bord (matière et financier) du service, de contrôle d'exploitation, d'appui aux différentes unités du service et de prospective. L'agent assure également des fonctions d'encadrement.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - de connaissances dans le domaine de compétences, de connaissances liées aux missions principales du poste et en matière de commande publique
  - d'une expérience dans des fonctions similaires, de qualités relationnelles avérées,
  - il disposera en outre de compétences en matière d'encadrement.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à la catégorie B de la filière technique et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D32-DE

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier le poste permanent à temps complet de chef du bureau collecte et de le requalifier chef d'unité ingénierie dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D33-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D33-DE

C260626_D33

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Délibération ouvrant l'emploi fonctionnel permanent à temps complet de Directeur Général Adjoint Développement aux agents non titulaires sur le fondement de l'article 343-1

Vu l'article 343-1 à 343-5 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération D22 du 11 mai 2023,

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et compte 242 000 habitants. La qualité de ses infrastructures et son positionnement au sud de la Métropole de Lille en font un territoire à fort enjeu socio-économique, qui a su faire preuve de résilience après la cessation des activités minières. L'ouverture du Louvre-Lens en 2012 est le symbole de ce nouvel élan, qui s'appuie sur un projet de territoire fort et ambitieux, plaçant les principes du développement durable au cœur de la stratégie.

En matière de développement économique, cette dynamique s'organise autour de trois filières principales : le numérique culturel et touristique (autour de la Louvre-Lens-Vallée), le sport-santé (avec le projet Vivalley) et l'éco-transition (en particulier l'économie circulaire avec le Pôle de compétitivité Team II). L'agglomération bénéficie aussi de la présence d'un pôle universitaire de l'Université d'Artois (Faculté des Sciences, Faculté des Sports et IUT).

Le DGA Développement porte attention aux besoins des habitants du territoire et de ceux qui y travaillent, tant en termes d'emploi, de cadre de vie, de mobilité ou de services. Il organise l'accueil des entreprises et de leurs salariés. Il contribue à la mise en réseau des acteurs publics, privés et associatifs agissant dans ces domaines, et veille à maintenir un lien étroit avec les communes.

Dans ce contexte, la présente délibération a pour objet d'ajuster la base juridique du poste de Directeur Général Adjoint Développement en ouvrant l'emploi fonctionnel permanent à temps complet de Directeur Général Adjoint Développement aux agents non titulaires sur le fondement de l'article 343-1.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des cadres d'emploi Cadres d'emplois des attachés ingénieurs ou des ingénieurs-en-chef territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D33-DE

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'ouvrir l'emploi fonctionnel permanent à temps complet de Directeur Général Adjoint Développement aux agents non titulaires sur le fondement de l'article 343-1.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D34-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D34-DE

C260626_D34

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Modification et actualisation pour la direction des Finances, d'un poste permanent à temps complet de Gestionnaire financier et comptable
Poste déjà présent au tableau des effectifs

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération D55 du 6 décembre 2024,

Vu la nécessité d'actualiser et modifier un emploi permanent à temps complet de Gestionnaire financier et comptable pour la direction des Finances,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

La délibération présentée a pour but de modifier et actualiser un poste déjà présent au tableau des effectifs, crée par délibération en 2024 et identifié au sein de la direction.

Les modifications d'organigramme et la montée en compétences des agents nécessitent aujourd'hui de faire évoluer une fiche de poste « gestionnaire financier et comptable », à la faveur du départ de l'agent en poste dans le cadre d'une mutation externe.

Il est donc proposé de modifier et actualiser par délibération les missions du poste permanent à temps complet de gestionnaire financier et comptable, poste déjà présent au tableau des effectifs, initialement ouvert en catégorie C afin de l'ouvrir à la catégorie B de la filière administrative.

L'agent assurera l'exécution financière et comptable des dépenses de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal et des 7 budgets annexes. Il exécutera financièrement les marchés publics de travaux complexes et ceux en délégation de maîtrise d'ouvrage en lien avec les services concernés. Il assurera les relations avec les fournisseurs, les services utilisateurs et la trésorerie. L'agent recruté mettra ses qualités d'expertise au service de la direction et assurera l'encadrement d'au moins un agent.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D34-DE

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - de connaissances avérées dans le domaine de compétences et des missions liées au poste,
  - d'une expertise avérée ainsi que d'une expérience significative sur ce type de poste,
  - de capacités d'analyse et de synthèse, d'initiative et d'autonomie,
  - des capacités d'encadrement d'équipe sont également attendue.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier et actualiser le poste permanent à temps complet de Gestionnaire financier et comptable au sein de la direction des finances, dans les conditions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D35-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D35-DE

C260626_D35

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Modification d'une délibération relative à un poste identifié au sein des services communautaires – poste déjà présent au tableau des effectifs Actualisation d'un poste d'agent technique de crémation pour la direction Coordination Mutualisation

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins des services relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de crémation,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération D48 du 14 décembre 2023,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants.

La présente délibération a pour but de modifier une délibération de création d'un poste actée précédemment par le conseil communautaire du 14 décembre 2023, afin d'en modifier les fondements juridiques pour permettre d'optimiser et élargir les possibilités de recrutement le cas échéant sur ce poste identifié et référencé.

Une nouvelle délibération est présentée ce jour afin de se conformer au contrôle de légalité qui préconise, dans l'éventualité du recrutement d'un agent contractuel sur le poste, de faire mention des articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique en remplacement des article L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique, afin d'élargir les perspectives de recrutement, en ouvrant la possibilité, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur le poste, de recruter un agent contractuel pour une période de 3 ans au lieu de 12 mois maximum.

Il est donc proposé de modifier les considérants juridiques de la délibération référencée ci-dessous :

- Actualiser le poste permanent à temps complet de « d'agent de crémation », au sein de la direction Coordination et mutualisation, identifié par la délibération D48 du 14 décembre 2023, ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.
- Sous la responsabilité du chef de site, l'agent sera amené à procéder aux différentes étapes techniques de la crémation, de l'accueil du convoi funéraire à la restitution des cendres,

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D35-DE

- L’ agent recruté par contrat devra justifier :
  - des pré requis, diplômes, connaissances et/ou expérience dans le domaine de compétence,
  - d’une grande robustesse psychologique.

- La rémunération de l’agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant aux cadres d’emploi des adjoints techniques territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité.

- Monsieur le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d’engagement à l’issue d’une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l’égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier les fondements juridiques de la délibération référencée ci dessus dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l’État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D36-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D36-DE

C260626_D36

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Actualisation du poste permanent à temps complet de Directeur Coordination et Mutualisation et requalification en Directeur Innovation, Appui aux Communes et Coopération au sein de la Direction Générale des services

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération D27 du 26 juin 2018,

Vu les besoins relatifs à l'actualisation et à la requalification du poste permanent à temps complet de Directeur Coordination et Mutualisation,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), forte de ses 36 communes et de ses 250 000 habitants, s'engage dans une dynamique de transformation ambitieuse portée par son Projet de Territoire.

Dans un environnement marqué par la complexification croissante des projets, la multiplication des partenariats et l'approfondissement des liens entre la CALL et ses communes membres, la collectivité franchit une nouvelle étape dans sa structuration interne.

La mutualisation des services, levier essentiel d'efficience et de cohésion territoriale, constitue l'un des axes majeurs de cette transformation. Elle appelle désormais une fonction de direction pleinement dédiée à l'animation, la coordination et l'innovation, capable de faire le lien entre les orientations stratégiques de l'exécutif et leur déclinaison opérationnelle au sein des services et des communes membres.

C'est dans ce cadre que le poste de Directeur Innovation, Appui aux communes et Coopération est créé, en remplacement et en élévation du poste de Directeur Coordination et Mutualisation, afin de répondre aux nouvelles exigences de l'action communautaire.

Les missions principales seraient les suivantes :

1. Impulser et piloter l'innovation au sein des services

- Contribuer à la fluidité et à la fiabilité des circuits de décision internes,
- Accompagner et accélérer la transformation numérique de la collectivité, notamment à travers la poursuite de la dématérialisation des procédures et la structuration des outils de reporting,
- Identifier, initier et conduire les nouveaux projets structurants portés par la direction,
- Promouvoir une culture de l'amélioration continue et de l'expérimentation au sein de l'organisation,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D36-DE

2. Renforcer la communication interne et la circulation de l'information

- Faire émerger et valoriser les informations pertinentes à destination des agents communautaires et des correspondants communaux,
- Développer et animer les dispositifs de communication interne, vecteurs de cohésion et de sens pour l'ensemble des équipes,
- Garantir une information partagée et régulière entre les services, les directions et les élus,

3. Amplifier la mutualisation et le soutien aux communes membres

- Piloter et élargir le champ du schéma de mutualisation, en identifiant de nouveaux leviers de coopération entre la CALL et ses communes membres,
- Être l'interlocuteur privilégié des communes dans leurs relations avec la communauté d'agglomération, en favorisant les échanges et la co-construction,
- Coordonner les services communs et veiller à leur montée en compétences et en performance,

4. Assurer la coordination et le management de la direction

- Encadrer, animer et fédérer les équipes et services rattachés à la direction,
- Veiller au bon fonctionnement à la la bonne qualité de service aux usagers des sites extérieurs,
- Veiller à l'optimisation de la veille juridique des services, en interface avec les directions concernées,
- Garantir la performance et la qualité des missions de la direction, dans une logique de service rendu aux élus, aux agents et aux communes.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;

- L'agent recruté par contrat devra justifier d'une parfaite connaissance du territoire et des enjeux qui y sont rattachés, d'une excellente expérience dans le domaine de compétences et d'une fine connaissance des attendus liés au poste ;

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D36-DE

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'actualiser le poste permanent à temps complet de Directeur Coordination et Mutualisation en le requalifiant Directeur Innovation, Appui aux communes et Coopération au sein de la Direction Générale Adjointe des Services dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D37-DE

C260626_D37

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Actualisation pour la direction Aménagement Ingénierie, Maîtrise d'ouvrage et Mobilité, d'un poste permanent à temps complet de Chef de projet Aménagement
Poste déjà présent au tableau des effectifs

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération D12 du 16 décembre 2021,

Vu la nécessité d'actualiser d'un emploi permanent à temps complet de Chef de projet Aménagement pour la direction Aménagement Ingénierie, Maîtrise d'ouvrage et Mobilité,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

La CALL par le biais de la direction l'Aménagement, des grands projets et de la Maîtrise d'ouvrage porte de grands projets à la fois urbain (ZAC Centra lité à Lens/ 64 ha, par exemple) ou paysagers (eurovélo..). Les aménagements des sites urbains à enjeux communautaires ou délégué à la CALL sont une priorité et c'est pourquoi la direction au travers des équipes en place joue un rôle majeur sur le territoire.

La délibération présentée a pour but d'actualiser un poste déjà présent au tableau des effectifs, crée par délibération en 2021 et identifié au sein de la direction.

Il est donc proposé aujourd'hui d'actualiser le poste permanent à temps complet de Chef de projet aménagement, poste déjà présent au tableau des effectifs, ouvert sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

L'agent coordonne l'aménagement des sites urbains à enjeux communautaires ou délégués à la CALL. A ce titre il assure la coordination sur le plan technique, administratif, juridique et financier des opérations d'aménagement engagées dans le domaine des grands projets de l'aménagement et de l'espace urbain, la conduite d'études générales et d'études pré opérationnelles d'opérations d'aménagement ainsi que la liaison avec le service travaux.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D37-DE

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - De connaissances avérées dans le domaine de compétences et des missions liées au poste,
  - D'un diplôme supérieur dans le domaine de compétences,
  - De capacités d'analyse et de synthèse, d'initiative et d'autonomie,

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet de Chef de projet aménagement au sein de la direction Aménagement Ingénierie, Maîtrise d'ouvrage et Mobilité, dans les conditions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D38-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D38-DE

C260626_D38

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Création d'emplois non permanents pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
Articles L332-23 1° et 2° du Code Général de la Fonction Publique

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L332-23 1° et 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le budget communautaire,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer les fonctions suivantes :

- Agent d'entretien, au sein des directions de la Coordination et la Mutualisation et du Patrimoine et du Cadre de Vie.

- Agent de Fourrière, au sein de la direction de la Coordination et de la Mutualisation,

- Agent d'entretien polyvalent, au sein de la direction du Patrimoine et du Cadre de Vie.

- Soigneur Animalier, au sein de la direction du Patrimoine et du Cadre de Vie.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

0 « contre »

25 « abstention »

(Groupe Rassemblement National)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D38-DE

Décide :

- de créer les emplois non permanents suivants :

Nombre de poste	Direction	Grade	Fonctions	Quotité
6	Coordination et Mutualisation	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien, Agent de Fourrière	Temps complet
14	Patrimoine et Cadre de vie	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien polyvalent, Soigneur animalier	Temps complet

- que ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires.

- de fixer la rémunération des agents recrutés sur la base des grilles indiciaires suivantes :

Grade	Echelon	Indice Brut	Indice majoré
Adjoint technique territorial	1er	367	366
Adjoint administratif territorial	1er	367	366

- d'imputer les dépenses afférentes à ces emplois sur les crédits prévus à cet effet.

- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux recrutements.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D39-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D39-DE

C260626_D39

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de créer les emplois correspondants, à compter du 27 juin 2026 et donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est également indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

0 « contre »

25 « abstention »

(Groupe Rassemblement National)

Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communautaire à compter du 27 juin 2026 :

CRÉATION :

Filière Technique :
- 3 postes Ingénieur, soit de catégorie A,
- 1 poste Ingénieur hors classe,

Ces 4 postes sont à temps complet,
Ils peuvent être occupés par un contractuel.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D39-DE

Précise que sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Autorise le Président à signer tout acte afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D40-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D40-DE

C260626_D40

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Mise à disposition de véhicules aux agents territoriaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 82,

Vu le Code de la route, notamment ses articles L.121-2 et L.121-3, Vu le Code de la sécurité sociale, notamment son article L.242-1,

Vu la loi n°57-1424 du 31 décembre 1957 attribuant compétence aux tribunaux judiciaires pour statuer sur les actions en responsabilité des dommages causés par tout véhicule et dirigés contre une personne de droit public,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 34 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 créant l'article L 5211-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que l'organe délibérant d'un EPCI fixe chaque année les conditions de mise à disposition d'un véhicule à ses membres ou à ses agents lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie,

Vu le décret n°2022-250 du 25 février 2022 modifié portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n° NOR : SANS0224281Adu 10 décembre 2002 modifié relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale,

Vu la circulaire n° 200509433 du 1er juin 2007 du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal ;

Considérant que la CALL peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie,

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature,

Considérant que l'attribution d'un véhicule aux agents est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement,

Considérant qu'une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution de véhicules de fonction aux élus et aux agents de la CALL

Considérant d'une part la nécessité absolue d'utiliser un véhicule de façon permanente au regard de l'importance des missions de certains personnels de Direction, d'autre part, la nécessité de disposer d'un véhicule en raison des contraintes de déplacements fréquents liés aux postes de certains fonctionnaires, responsables de services et enfin au regard de la nécessité pour les autres agents de se déplacer de façon occasionnelle en fonction des missions confiées.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D40-DE

Considérant, dans ce contexte, les obligations de la fonction de Directeur Général des Services, Directeur Général des Services Techniques, Directeur Général Adjoint chargé du Développement et Directeur de Cabinet justifient l'octroi d'un véhicule de fonction de façon permanente et exclusive.

Considérant que certains responsables de service dès lors qu'ils seront amenés à se déplacer plusieurs fois par semaine dans le cadre de leurs missions peuvent se voir attribuer un véhicule de service dont l'utilisation est régie par convention et les autres catégories d'agents pourront disposer occasionnellement et sur présentation d'un ordre de mission d'un véhicule de service dont l'usage sera régi par une charte d'utilisation.

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante peut, par délibération annuelle, mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la collectivité lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule aux agents de l'établissement, lorsque l'exercice des fonctions le justifie, doit être encadrée par un arrêté sur la base d'une délibération annuelle du Conseil,

Considérant que la CALL dispose d'un parc automobile de 70 véhicules dont certains véhicules sont à disposition d'agents exerçant le remisage du véhicule à leur domicile.

Considérant qu'il convient de distinguer les véhicules de service et les véhicules de fonction :

- Le véhicule de fonction peut être mis à disposition de manière permanente en raison des fonctions occupées.
L'utilisation est exclusive même en dehors des heures et des jours de service et des besoins de son activité.
Cette mise à disposition d'un véhicule de fonction est un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation

- Le véhicule de service est destiné aux seuls besoins de service et ne doit en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles (déplacement privée, week-ends, vacances), cette interdiction s'applique à tous les véhicules de service.

Les conducteurs ne conservent donc pas l'usage de leur véhicule au-delà du service, sauf à bénéficier d'une autorisation de remisage du véhicule à leur domicile.

Une autorisation de remisage à domicile constitue une autorisation d'effectuer les trajets domicile/travail avec le véhicule de service.Tous les agents pourront bénéficier ponctuellement d'autorisations de remisage à domicile lorsque leur fonction le justifiera.

L'agent utilisateur d'un véhicule doit disposer d'un permis de conduire valide et que tous cas de suspension ou de remise en cause de la validité du permis de conduire doit être signalée.

Les affectations de véhicules ne sont pas nominatives sauf à bénéficier d'une autorisation de remisage à domicile permanente.

Cette dernière est délivrée à un agent pour une durée d'un an renouvelable sur décision expresse de l'autorité. Elle est révocable à tout moment.

Pendant la durée du remisage à domicile, l'agent est personnellement responsable de tous vols et toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou avec violences corporelles.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D40-DE

Enfin, l'utilisateur de véhicules est soumis aux règles de droit commun et il encourt les mêmes sanctions qu'un particulier conduisant son propre véhicule, il devra notamment s'acquitter lui-même des amendes.

Il est précisé que le carburant et l'électricité devront être pris aux pompes ainsi qu'aux bornes du réseau de distribution, auprès duquel la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN a souscrit des cartes d'abonnement.

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer des véhicules de fonction et/ou de service avec autorisation de remisage à domicile à des agents spécifiquement déterminés.

Considérant la charte du véhicule en vigueur au sein de la Communauté d'Agglomération,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer, pour une nouvelle durée d'un an :

- un véhicule de fonction à la fonction de Directrice Générale des Services, de Directeur Général des Services Techniques, de Directeur Général Adjoint chargé du Développement et au Directeur de Cabinet, comme suit :

Emploi	Nombre d'agents concernés
Directrice Générale des services	1
Directeur Général Adjoint chargé du Développement	1
Directeur des services techniques	1
Directeur de cabinet	1

- un véhicule de service aux Directeurs et Chefs de services dont les missions s'accompagnent de contraintes de déplacements fréquents,

Emploi	Nombre d'agents concernés
Directrice aménagement ingénierie maîtrise d'ouvrage et mobilité	1
Directeur de l'eau et de l'assainissement	1
Directeur patrimoine et cadre de vie	1
Directrice développement et grands projets	1
Directeur communication	1
Chef de service fourrière	1
Chef de service régie entretien des espaces communautaires	1
Directeur des systèmes d'information et du numérique	1

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D40-DE

Ces affectations font l'objet de convention d'utilisation de véhicules ; sur le principe, en faisant référence que l'utilisateur s'engage à déclarer comme avantage en nature dans ses revenus de l'année considérée, une somme représentant 12 % du coût d'achat du véhicule utilisé, si la collectivité possède ce dernier depuis 5 ans et moins ou 9 % du coût d'achat si le véhicule appartient à la Communauté d'Agglomération depuis plus de 5 ans.

- la mise à disposition à la demande en fonction des besoins et sur autorisation par ordre de mission d'un véhicule de service aux autres catégories de personnel.

Autorise l'utilisation et le remisage à domicile ponctuel des véhicules de service pour l'ensemble des agents, étant précisé que les autorisations seront formalisées par un écrit dans le respect des dispositions du règlement intérieur.

Précise que concernant les péages, une ligne de crédit est prévue à cet effet. L'agent conserve son justificatif pour établir sa demande de remboursement.

Autorise le Président à signer les autorisations d'utilisation des véhicules ainsi que les autorisations de remisage à domicile.

Autorise le Président de la Communauté d'agglomération à arrêter la liste des bénéficiaires et à passer avec eux les conventions individuelles d'utilisation du véhicule.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D41-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D41-DE

C260626_D41

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Mise en place d'une convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin et l'association "Comité d'Oeuvres Sociales " de la CALL et attribution de la subvention dédiée pour l'année 2026

Conformément à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, complété par l'article 26 de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, il appartient à la Communauté de définir les modalités de mise en œuvre de la politique d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, collective ou individuelle, en faveur du personnel.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a ainsi décidé de confier au Comité des Œuvres Sociales, association loi 1901, de contribuer, par des moyens appropriés, à la création et au développement d'actions au caractère d'œuvres sociales et artistiques en faveur du personnel de la collectivité, adhérent à l'association et de développer des activités à caractère culturel, sportif et de renforcer les liens entre le personnel.

L'association Comité d'œuvres Sociales de la Communauté d'agglomération de Lens–Liévin (COS CALL) a pour objet d'instituer toutes les formes d'aides sociales et d'activités en faveur de ses adhérents.

Le cadre d'intervention de l'association fait l'objet d'une convention qui a pour objet de définir les objectifs et les engagements réciproques des parties et les conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération entend apporter un concours en moyens humains, matériels et financiers aux activités menées par l'association au profit de ses membres.

Ainsi, au-delà des moyens matériels, telle la mise à disposition de locaux, et des moyens humains permettant aux agents œuvrant au sein du COS CALL de bénéficier d'une décharge horaire, le versement d'une subvention annuelle de 201 000 € pour l'année 2026 est nécessaire pour que le COS CALL puisse mener à bien ses missions.

Il est proposé d'établir le montant de la subvention annuelle à 201 000 €. Ce montant pourra être révisé par avenant pour les exercices 2027 et 2028 si besoin. A noter qu'une avance de 50% a été versée avant le vote du Budget Prévisionnel 2026 correspondant à 100 500 €.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D41-DE

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de signer la convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération et le Comité d'œuvres sociales et d'attribuer la subvention dédiée, précise que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2026 .

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D42-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D42-DE

C260626_D42

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Délibération relative à la prise en charge par le budget communautaire d'un écart de régie

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu le rapport de Monsieur le Président et les pièces jointes ;

Vu les dispositions de l'article du code général des collectivités territoriales, notamment les articles R1617-1 à R1617-18 et L2121-29, L. 1617-1;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu Le décret d'application du 22 décembre 2022

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu La décision N°352/2024 portant création de la régie de recettes « Frais de transport des agents »,

Vu L'arrêté de nomination du régisseur n°353/2024 et 204/2026,

Considérant que dans le cadre du Congrès des Maires de 2025, des élus de la collectivité ont effectué des déplacements nécessaires à la représentation et à la défense des intérêts du territoire.

Considérant qu'une régie d'avances relative aux frais de transport des agents a été créée par décision N°352/2024 en date du 10 septembre 2024, afin de permettre la commande des titres de transport des agents et des élus et que les frais y afférents, d'un montant de 578,00 €, ont été avancés via la régie de la collectivité.

Considérant qu'à la demande du comptable public, il y a lieu de procéder à la remise de pièces complémentaires nécessaires à la régularisation de l'opération concernée, à savoir des ordres de mission et actes afférents aux déplacements d'élus intervenus lors du Congrès des Maires de 2025.

Considérant qu'afin de procéder à cette régularisation dans les meilleures conditions et dans le respect du cadre fixé par le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics (RGP) entré en vigueur le 1er janvier 2023, il est proposé au Conseil d'autoriser la prise en charge de cette dépense par le budget communautaire, par l'émission d'un mandat de régularisation.

Considérant que cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre des bonnes pratiques de gestion publique, visant à assurer la sincérité et la transparence des comptes de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D42-DE

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Reconnaît le bien-fondé de la dépense d'un montant de 578,00 € engagée au titre des frais de déplacements d'élus lors du Congrès des Maires de 2025 et autorise sa régularisation budgétaire.

Autorise l'émission d'un mandat de régularisation d'un montant de 578,00 €, imputable sur le budget communautaire au chapitre et à l'article correspondant aux frais de déplacements des élus.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours et impute cette dépense à la section de fonctionnement, nature 65888 – Autres charges diverses de gestion courante.

Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et autorise sa transmission au comptable public assignataire aux fins de mandatement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D43-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D43-DE

C260626_D43

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) est régie par la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022, pour son budget Principal et son budget annexe Action économique.

Cette nomenclature apporte des évolutions en matière budgétaire et comptable et transpose une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Régions et aux Départements. Parmi ces règles figure l'obligation de se doter d'un règlement budgétaire et financier, la CALL devant préciser les règles d'application qu'elle se donne des évolutions contenues dans la M57. Le règlement budgétaire et financier doit être adopté en amont du vote du Budget Primitif 2027.

Le règlement budgétaire et financier est adopté par l'Assemblée délibérante, et ne peut être modifié que par elle.

Il est ainsi proposé d'adopter, pour la mandature en cours, le règlement repris en annexe : ce règlement budgétaire et financier fixe les règles de gestion applicables à la CALL pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus. Il reprend les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en intégrant la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57, telle qu'elle a été précisée par délibération votée par le Conseil Communautaire le 16 décembre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 106 III de la loi Notré ouvrant le droit d'option à toutes les collectivités d'anticiper le passage à la M57 avant le 1er janvier 2024, date de généralisation du référentiel,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'article 137 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu l'arrêté du 25 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales, des groupements et des services d'incendie et de secours admis à expérimenter le compte financier unique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°C161221_D21 portant application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique, votée par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin le 16 décembre 2021, et généralisée depuis au niveau national.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D43-DE

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

0 « contre »

25 « abstention »

(Groupe Rassemblement National)

Approuve le règlement budgétaire et financier de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, joint en annexe à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D44-DE

C260626_D44

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie d'emprunt - MAISONS ET CITES - Parc social public - Acquisition en VEFA de 9 logements situés rue Roger Salengro à Bully-Les-Mines

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec MAISONS ET CITES prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°184407** en annexe signé entre MAISONS ET CITES ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 1 124 376 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 184407** constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 124 376€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D44-DE

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D45-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D45-DE

C260626_D45

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie d'emprunt CLESENCE - Parc social public - Acquisition en VEFA de 49 logements Rue Blanche Dupont à Estevelles

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec CLESENCE prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°178560** en annexe signé entre CLESENCE ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **prêt d'un montant total de 5 894 660 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 178560** constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5 894 660 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D45-DE

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D48-DE

C260626_D48

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Parc social public - Réhabilitation de 27 logements situés rue du Général De Gaulle à Mazingarbe

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°185236** en annexe signé entre FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 1 960 041 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 185236** constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 960 041€ augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D48-DE

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D49-DE

C260626_D49

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie emprunt – SIA Habitat – Parc social public – Réhabilitation de 167 logements situés Cité Artois à Sallaumines et Méricourt

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec SIA HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°179113 en annexe signé entre SIA HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 9 136 257 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°179113 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 9 136 257 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D49-DE

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D50-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D50-DE

C260626_D50

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 29 logements situés Cité du 5 à Sallaumines

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.,

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°179795 en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 277 616 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°179795** constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 277 616 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D50-DE

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D51-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D51-DE

C260626_D51

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 48 logements situés Résidence du stade à Sains-en-Gohelle

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.,

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°179623 en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 348 402 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°179623** constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 348 402 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D51-DE

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D52-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D52-DE

C260626_D52

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Garantie d'emprunt CLESENCE - Parc social public - Acquisition en VEFA de 75 logements rue Marine Fournier à Wingles

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec CLESENCE prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°178576** en annexe signé entre CLESENCE ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **prêt d'un montant total de 10 853 717 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 178576** constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 10 853 717 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D52-DE

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D53-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D53-BF

C260626_D53

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Approbation du Compte Financier Unique 2025
Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin,

Vu son rapport de présentation,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la CALL, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Les résultats pour le budget Principal sont arrêtés comme suit :

		1	(2)	3=(1)+(2)
	Budget Principal	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
A	Report résultat 2024	12 051 949,96 €		12 051 949,96 €
B	Affectation résultat 2024 (1068)	26 122 967,46 €		26 122 967,46 €
C	Recette de l'exercice 2025	*170 955 255,26 €*	*84 510 749,15 €*	255 466 004,41 €
D=A+C	**Total recettes 2025**	**183 007 205,22 €**	**84 510 749,15 €**	**267 517 954,37 €**
E	Dépenses de l'exercice 2025	*155 444 233,69 €*	*62 150 320,30 €*	217 594 553,99 €
F	report résultat 2024		22 807 401,60 €	22 807 401,60 €
G=E+F	**Total dépenses 2025**	**155 444 233,69 €**	**84 957 721,90 €**	**240 401 955,59 €**
H=D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2025**	**27 562 971,53 €**	**- 446 972,75 €**	**27 115 998,78 €**
	Restes à réaliser			
I	Recettes		66 389,00 €	66 389,00 €
J	Dépenses	- €	3 086 683,00 €	3 086 683,00 €
K=I-J	**Solde**	**- €**	**- 3 020 294,00 €**	**- 3 020 294,00 €**
L=H-K	**Résultat net de clôture de l'exercice 2025**	**27 562 971,53 €**	**- 3 467 266,75 €**	**24 095 704,78 €**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D53-BF

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

66 « pour »

25 « contre »

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : Groupe Rassemblement National)

Sous la présidence de M. Alain BAVAY, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal ainsi présenté.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2026, pour un montant de 3 086 683 € en dépenses d'investissement, 66 389 € en recettes d'investissement.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2026.

Déclare les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D54-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D54-BF

C260626_D54

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Approbation du Compte Financier Unique 2025
Budget Annexe Action Économique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Action Économique de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin,

Vu son rapport de présentation,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la CALL, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Les résultats pour le Budget Annexe Action Économique sont arrêtés comme suit :

		(1)	(2)	3=(1)+(2)
	Budget Action Economique	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
A	Report résultat 2024			- €
B	Affectation résultat 2024 (1068)	- €		- €
C	Recette de l'exercice 2025	*14 188 022,75 €*	*18 470 977,20 €*	32 658 999,95 €
D=A+C	**Total recettes 2025**	**14 188 022,75 €**	**18 470 977,20 €**	**32 658 999,95 €**
E	Dépenses de l'exercice 2025	*15 993 775,25 €*	*16 780 085,98 €*	32 773 861,23 €
F	report résultat 2024	274 174,28 €	5 309 010,87 €	5 583 185,15 €
G=E+F	**Total dépenses 2025**	**16 267 949,53 €**	**22 089 096,85 €**	**38 357 046,38 €**
H=D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2025**	**- 2 079 926,78 €**	**- 3 618 119,65 €**	**- 5 698 046,43 €**
	Restes à réaliser			
I	Recettes		228 054,46 €	228 054,46 €
J	Dépenses		63 425,46 €	63 425,46 €
K=I-J	**Solde**	**- €**	**164 629,00 €**	**164 629,00 €**
L=H-K	**Résultat net de clôture de l'exercice 2025**	**- 2 079 926,78 €**	**- 3 453 490,65 €**	**- 5 533 417,43 €**

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D54-BF

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

66 « pour »

25 « contre »

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : Groupe Rassemblement National)

Sous la présidence de M. Alain BAVAY, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Action Économique ainsi présenté.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2026, pour un montant de 63 425,46 € en dépenses d'investissement et 228 054,46 € en recettes d'investissement.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2026.

Déclare les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D55-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D55-BF

C260626_D55

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Approbation du Compte Financier Unique 2025
Budget Annexe Port Fluvial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Port Fluvial de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin,

Vu son rapport de présentation,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la CALL, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Les résultats pour le Budget Annexe Port Fluvial sont arrêtés comme suit :

	(1)	(2)	3=(1)+(2)
Budget Port Fluvial	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
Report résultat 2024	27 849,25 €	563 197,72 €	591 046,97 €
Affectation résultat 2024 (1068)			- €
Recette de l'exercice 2025	*66 999,16 €*	*107 834,00 €*	174 833,16 €
Total recettes 2025	**94 848,41 €**	**671 031,72 €**	**765 880,13 €**
Dépenses de l'exercice 2025	*114 489,45 €*	*19 000,00 €*	133 489,45 €
report résultat 2024			- €
Total dépenses 2025	**114 489,45 €**	**19 000,00 €**	**133 489,45 €**
Résultat brut de clôture de l'exercice 2025	**- 19 641,04 €**	**652 031,72 €**	**632 390,68 €**
Restes à réaliser			
Recettes			- €
Dépenses			- €
Solde	**- €**	**- €**	**- €**
Résultat net de clôture de l'exercice 2025	**- 19 641,04 €**	**652 031,72 €**	**632 390,68 €**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D55-BF

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

66 « pour »

25 « contre »

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : Groupe Rassemblement National)

Sous la présidence de M. Alain BAVAY, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Port Fluvial ainsi présenté.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît qu'il n'y a pas de restes à réaliser à reprendre au budget supplémentaire 2026.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2026.

Déclare les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D56-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D56-BF

C260626_D56

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Approbation du Compte Financier Unique 2025
Budget Annexe Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin,

Vu son rapport de présentation,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la CALL, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Les résultats pour le Budget Annexe Assainissement sont arrêtés comme suit :

		(1)	(2)	3=(1)+(2)
	Budget Assainissement	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
A	Report résultat 2024	6 084 233,52 €		6 084 233,52 €
B	Affectation résultat 2024 (1068)	3 307 637,23 €		3 307 637,23 €
C	Recette de l'exercice 2025	*10 072 186,25 €*	*12 629 203,52 €*	22 701 389,77 €
D=A+C	**Total recettes 2025**	**16 156 419,77 €**	**12 629 203,52 €**	**28 785 623,29 €**
E	Dépenses de l'exercice 2025	*9 437 453,03 €*	*12 546 503,02 €*	21 983 956,05 €
F	report résultat 2024		2 477 819,90 €	2 477 819,90 €
G=E+F	**Total dépenses 2025**	**9 437 453,03 €**	**15 024 322,92 €**	**24 461 775,95 €**
H=D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2025**	**6 718 966,74 €**	**- 2 395 119,40 €**	**4 323 847,34 €**
	Restes à réaliser			
I	Recettes		- €	- €
J	Dépenses		860 596,98 €	860 596,98 €
K=I-J	**Solde**	**- €**	**- 860 596,98 €**	**- 860 596,98 €**
L=H-K	**Résultat net de clôture de l'exercice 2025**	**6 718 966,74 €**	**- 3 255 716,38 €**	**3 463 250,36 €**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D56-BF

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

66 « pour »

25 « contre »

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : Groupe Rassemblement National)

Sous la présidence de M. Alain BAVAY, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Assainissement ainsi présenté.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2026, pour un montant de 860 596,98 € en dépenses d'investissement.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2026.

Déclare les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D57-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D57-BF

C260626_D57

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Approbation du Compte Financier Unique 2025
Budget Annexe Eau Potable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Eau Potable de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin,

Vu son rapport de présentation,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la CALL, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Les résultats pour le Budget Annexe Eau Potable sont arrêtés comme suit :

		(1)	(2)	3=(1)+(2)
	Budget Eau Potable	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
A	Report résultat 2024	1 144 273,50 €		1 144 273,50 €
B	Affectation résultat 2024 (1068)	3 262 297,41 €		3 262 297,41 €
C	Recette de l'exercice 2025	*9 789 823,20 €*	*4 956 549,68 €*	14 746 372,88 €
D=A+C	**Total recettes 2025**	**10 934 096,70 €**	**4 956 549,68 €**	**15 890 646,38 €**
E	Dépenses de l'exercice 2025	*4 268 044,73 €*	*5 195 855,58 €*	9 463 900,31 €
F	report résultat 2024		2 930 054,99 €	2 930 054,99 €
G=E+F	**Total dépenses 2025**	**4 268 044,73 €**	**8 125 910,57 €**	**12 393 955,30 €**
H=D-G	**Résultat brut de clôture de l'exercice 2025**	**6 666 051,97 €**	**- 3 169 360,89 €**	**3 496 691,08 €**
	Restes à réaliser			
I	Recettes			- €
J	Dépenses		430 418,85 €	430 418,85 €
K=I-J	**Solde**	**- €**	**- 430 418,85 €**	**- 430 418,85 €**
L=H-K	**Résultat net de clôture de l'exercice 2025**	**6 666 051,97 €**	**- 3 599 779,74 €**	**3 066 272,23 €**

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D57-BF

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

66 « pour »

25 « contre »

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : Groupe Rassemblement National)

Sous la présidence de M. Alain BAVAY, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Eau Potable ainsi présenté.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2026, pour un montant de 430 418,85 € en dépenses d'investissement.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2026.

Déclare les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D58-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D58-BF

C260626_D58

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Approbation du Compte Financier Unique 2025
Budget Annexe Crématorium

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Crématorium de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin,

Vu son rapport de présentation,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la CALL, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Les résultats pour le budget Crématorium sont arrêtés comme suit :

	(1)	(2)	3=(1)+(2)
Budget Crématorium	**Fonctionnement**	**Investissement**	**Total**
Report résultat 2024	45 373,60 €		45 373,60 €
Affectation résultat 2024 (1068)	187 931,06 €		187 931,06 €
Recette de l'exercice 2025	*1 801 154,98 €*	*635 595,30 €*	2 436 750,28 €
Total recettes 2025	**1 846 528,58 €**	**635 595,30 €**	**2 482 123,88 €**
Dépenses de l'exercice 2025	*1 788 586,60 €*	*809 322,04 €*	2 597 908,64 €
report résultat 2024		103 571,59 €	103 571,59 €
Total dépenses 2025	**1 788 586,60 €**	**912 893,63 €**	**2 701 480,23 €**
Résultat brut de clôture de l'exercice 2025	**57 941,98 €**	**- 277 298,33 €**	**- 219 356,35 €**
Restes à réaliser			
Recettes			- €
Dépenses		5 609,30 €	5 609,30 €
Solde	**- €**	**- 5 609,30 €**	**- 5 609,30 €**
Résultat net de clôture de l'exercice 2025	**57 941,98 €**	**- 282 907,63 €**	**- 224 965,65 €**

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D58-BF

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

66 « pour »

25 « contre »

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : Groupe Rassemblement National)

Sous la présidence de M. Alain BAVAY, 1er Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget Crématorium ainsi présenté.

Constate les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2026, pour un montant de 5 609,30 € en dépenses d'investissement.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2026.

Déclare les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D59-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D59-DE

C260626_D59

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Affectation des résultats 2025 - Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du budget Principal,

L'exercice 2025 dégage un résultat brut de fonctionnement de 27 592 971,53 € et un montant des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 446 972,75 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 3 086 683 € en dépenses et à 66 389 € en recettes.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068)	3 467 266,75 €
Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	24 095 704,78 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001)	446 972,75 €

Dit que les restes à réaliser de l'exercice 2025 reportés sur l'exercice 2026 s'élèvent à 3 086 683 € en dépenses d'investissement, à 66 389 € en recettes d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D60-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D60-DE

C260626_D60

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Affectation des résultats 2025 - Budget Annexe Action Économique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du Budget Annexe Action Économique 2025,

L'exercice 2025 dégage un résultat brut de fonctionnement de – 2 079 926,78 € et un montant des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 3 618 119,65 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 63 425,46 € en dépenses et à 228 054,46 € en recettes.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068)	0,00 €
Déficit reporté en section de fonctionnement (DF 002)	2 079 926,78 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001)	3 618 119,65 €

Dit que les restes à réaliser de l'exercice 2025 reportés sur l'exercice 2026 s'élèvent à 63 425,46 € en dépenses d'investissement et 228 054,46 € en recettes d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D61-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D61-DE

C260626_D61

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Affectation des résultats 2025 - Budget Annexe Port Fluvial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Port Fluvial 2025,

L'exercice 2025 dégage un résultat brut de fonctionnement de – 19 641,04 € et un solde des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à 652 031,72 €. Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 0,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Déficit reporté en section de fonctionnement (DF 002) 19 641,04 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Excédent reporté en section d'investissement (RI 001) 652 031,72 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D62-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D62-DE

C260626_D62

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Affectation des résultats 2025 - Budget Annexe Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du Budget Annexe Assainissement 2025,

L'exercice 2025 dégage un résultat brut de fonctionnement de 6 718 966,74 € et un montant des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 2 395 119,40 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 860 596,98 € en dépenses.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068)	3 255 716,38 €
Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	3 463 250,36 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001)	2 395 119,40 €

Dit que les restes à réaliser de l'exercice 2025 reportés sur l'exercice 2026 s'élèvent à 860 596,98 € en dépenses d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D63-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D63-DE

C260626_D63

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Affectation des résultats 2025 - Budget Annexe Eau Potable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Eau Potable 2025,

L'exercice 2025 dégage un résultat brut de fonctionnement de 6 666 051,97 € et un montant des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 3 169 360,89 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 430 418,85 € en dépenses.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068)	3 599 779,74 €
Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	3 066 272,23 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001)	3 169 360,89 €

Dit que les restes à réaliser de l'exercice 2025 reportés sur l'exercice 2026 s'élèvent à 430 418,85 € en dépenses d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D64-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **74 délégués étaient présents et 18 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 74
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 18
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D64-DE

C260626_D64

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Affectation des résultats 2025 - Budget Annexe Crématorium

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du Budget Annexe Crématorium 2025,

L'exercice 2025 dégage un résultat brut de fonctionnement de 57 941,98 € et un montant des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 277 298,33 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 5 609,30 € en dépenses et à 0,00 € en recettes.

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068) 57 941,98 €

Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001) 277 298,33 €

Dit que les restes à réaliser de l'exercice 2025 reportés sur l'exercice 2026 s'élèvent à 5 609,30 € en dépenses d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D65-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **73 délégués étaient présents et 19 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 73
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 19
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D65-BF

C260626_D65

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Budget Principal - Vote du Budget Supplémentaire 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2026, le Président invite le Conseil Communautaire à approuver le budget supplémentaire 2026 du Budget « Principal », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : 37 880 700,78 €

Section d'investissement : 21 149 183,22 €

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget « Principal », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 59 029 884€,

- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D65-BF

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D66-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **73 délégués étaient présents et 19 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 73
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 19
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D66-BF

C260626_D66

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Budget Action Économique - Vote du Budget Supplémentaire 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2026, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Action Économique », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 4 260 211,18 €
- Section d'investissement : 6 622 702,29€

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Action Économique », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 10 882 913,47€,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D66-BF

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D67-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **73 délégués étaient présents et 19 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 73
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 19
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D67-BF

C260626_D67

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Budget annexe Port Fluvial - Vote du Budget Supplémentaire 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3, L2312-4 et 1612-7 (sur-équilibre du budget) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2026, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Port Fluvial » :

- en équilibre sur la section de fonctionnement à :

  Recettes : 19 646,04€
  Dépenses : 19 646,04€

- en équilibre sur la section d'investissement à :

  Recettes : 519 956,72 €
  Dépenses : 519 956,72 €

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Port Fluvial », tant en dépenses qu'en recettes,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D67-BF

- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M4.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D68-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **73 délégués étaient présents et 19 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 73
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 19
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D68-BF

C260626_D68

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Supplémentaire 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2026, le Président invite le Conseil Communautaire à approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Assainissement », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 2 725 850,36€
- Section d'investissement : 5 535 557,99€

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Assainissement », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 8 261 408,35€,

- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D68-BF

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M49.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D69-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **73 délégués étaient présents et 19 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 73
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 19
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D69-BF

C260626_D69

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Supplémentaire 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2026, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Eau Potable », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 3 376 237,44 €
- Section d'investissement : 3 599 779,74 €

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Eau Potable », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 6 976 017,18€,

- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M49.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D70-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **73 délégués étaient présents et 19 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 73
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 19
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 01/07/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D70-BF

C260626_D70

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Budget annexe Crématorium - Vote du Budget Supplémentaire 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2026, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Crématorium », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 359 000,00 €
- Section d'investissement : 282 941,98€

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide :

- d'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Crématorium », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 641 941,98€.

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M4.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D71-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin à 10 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 28 mai et 19 juin 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **73 délégués étaient présents et 19 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 73
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Alain BAVAY, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 19
Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Fabrice PLANQUE, Monsieur Joël BERNARD à Madame Corinne DISLAIRE, Madame Isabelle COROENNE à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Anne-Marie DUHAMEL à Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Noé CARETTE, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Sébastien LYSIK à Monsieur Alain BAVAY, Madame Valérie MARCOS à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Caroline MELONI à Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Kévin STOREZ à Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Philippe VANTORRE à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Matthieu VIART à Madame Annick SAINT-MACHIN

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Lucienne GOUY, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D71-DE

C260626_D71

RESSOURCES, NUMERIQUE ET COOPERATION TERRITORIALE

****

Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) au Budget Supplémentaire 2026 - Nomenclature M4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M4 et M57 applicables au 1er janvier 2026,

Considérant d'une part qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que pour les budgets gérés selon la nomenclature M57, l'adoption des AP/AE se fait dans le cadre du vote de chaque étape budgétaire (BP, BS et DM) et sont votés au niveau du chapitre budgétaire ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant que pour chaque AP/AE, le montant global pluriannuel ainsi que les crédits de paiement 2026 sont proposés au vote du Conseil Communautaire lors de l'adoption du Budget Supplémentaire 2026 ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il convient de procéder aux ajustements d'AP/AE et de leurs CP pour l'exercice 2026 dans l'objectif d'un meilleur suivi de la programmation des engagements des budgets Assainissement, Eau Potable Crématorium et Réseau de chaleur ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D71-DE

A reçu un avis favorable en Commission Ressources - Numérique et Coopération Territoriale du 12/06/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

67 « pour »

25 « contre »

(Groupe Rassemblement National)

Décide :

- de voter les ajustements des AP/AE suivantes des budgets Assainissement, Eau Potable Crématorium et Réseau de chaleur :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

				Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
Code Programme	DEPENSES/ RECETTES	Nom du Programme	Millesime	Rappel montant voté précédent	Révision proposé	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2025	CP 2026	CP Ultérieurs
AP Révisées à la hausse									
D MTVXERBMAH	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT ERBM HT 2020	2020	4 845 861,37 €	50 000,00 €	**4 895 861,37 €**	4 200 343,00 €	300 000,00 €	395 518,37 €
D MTVX-ZA-A	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT ZA 2021	2021	4 136 451,25 €	500 000,00 €	**4 636 451,25 €**	729 014,02 €	1 736 827,02 €	2 170 610,21 €
AP Stables									
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2020	2020	3 652 862,47 €	- €	**3 652 862,47 €**	2 091 570,34 €	993 896,91 €	567 395,22 €
D MTVX-DO-A	DEPENSE	DEVERSOIRS D ORAGE	2024	1 043 300,00 €	- €	**1 043 300,00 €**	113 300,00 €	470 000,00 €	460 000,00 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2014	2014	81 483,55 €	- €	**81 483,55 €**	10 933,55 €	5 000,00 €	65 550,00 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2025	2025	4 715 000,00 €	- €	**4 715 000,00 €**	215 285,10 €	175 000,00 €	4 324 714,90 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2016	2016	5 850 532,88 €	- €	**5 850 532,88 €**	5 708 227,89 €	53 044,20 €	89 260,79 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2017	2017	254 621,00 €	- €	**254 621,00 €**	178 939,11 €	- €	- €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2018	2018	2 792 358,00 €	- €	**2 792 358,00 €**	1 947 079,19 €	269 486,13 €	575 792,68 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2019	2019	993 488,67 €	- €	**993 488,67 €**	924 731,85 €	1 000,00 €	67 756,82 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2022	2022	6 183 192,39 €	- €	**6 183 192,39 €**	3 040 814,69 €	335 000,00 €	2 807 377,70 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2023	2023	1 380 000,00 €	- €	**1 380 000,00 €**	1 071 203,45 €	40 000,00 €	268 796,55 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2024	2024	3 850 000,00 €	- €	**3 850 000,00 €**	1 334 871,70 €	1 019 720,00 €	1 495 408,30 €
D MTVXERBMAH	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT ERBM HT 2025	2025	5 949 719,14 €	- €	**5 949 719,14 €**	1 898,10 €	498 306,02 €	5 449 515,02 €
D MTVXERBMAH	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT ERBM HT 2022	2022	37 409 825,09 €	- €	**37 409 825,09 €**	2 008 789,84 €	3 621 974,84 €	31 779 060,41 €
D MTVX-LAG-A	DEPENSE	ETUDES ET TRAVAUX SUR LAGUNES	2024	498 600,00 €	- €	**498 600,00 €**	290 486,45 €	35 000,00 €	173 113,55 €
D MTVX-NPRUA	RECETTE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT NPNRU 2025	2025	- €	- €	- €	147 168,17 €	- €	- €
D MTVX-NPRUA	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT NPNRU 2025	2025	455 000,00 €	- €	**455 000,00 €**	2 930,40 €	200 000,00 €	252 069,60 €
D MTVX-NPRUA	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT NPNRU 2022	2022	7 320 000,00 €	- €	**7 320 000,00 €**	1 753 506,13 €	2 300 000,00 €	3 266 493,87 €
D MTVX-ZA-A	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT ZA 2023	2023	554 085,49 €	- €	**554 085,49 €**	334 776,83 €	56 586,49 €	162 722,17 €
R MGOP-ASSHT	RECETTE	FINANCEMENT TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT	2021	4 447 293,85 €	- €	**4 447 293,85 €**	3 412 357,89 €	438 000,00 €	596 935,96 €
R MTVXERBMAH	RECETTE	SUBVENTIONS ASSAINISSEMENT CITES ERBM 2022	2022	700 627,87 €	- €	**700 627,87 €**	832 618,84 €	- €	- €
R MTVXERBMAH	RECETTE	SUBVENTIONS ASSAINISSEMENT ERBM 2020	2020	2 608 012,88 €	- €	**2 608 012,88 €**	2 368 807,98 €	- €	239 204,90 €

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D71-DE

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

				Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
Code Programme	DEPENSES/ RECETTES	Nom du Programme	Millesime	Rappel montant voté précédent	Révision proposé	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2025	CP 2026	CP Ultérieurs
AE Stable									
D ETUDES-EP	DEPENSE	ETUDES FAISABILITE EAU POTABLE 2024	2024	274 879,00 €	- €	**274 879,00 €**	56 196,00 €	**71 142,00 €**	147 541,00 €
AP Stables									
D MTVX-NPRUE	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE NPNRU	2022	2 690 000,00 €		**2 690 000,00 €**	191 980,96 €	**1 350 000,00 €**	1 148 019,04 €
D MTVX-ZA-EP	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE ZA 2023	2023	500 563,00 €		**500 563,00 €**	254 821,39 €	**180 000,00 €**	65 741,61 €
D MRESERVHT	DEPENSE	TRAVAUX RESERVOIR 2026	2026	1 600 000,00 €		**1 600 000,00 €**	- €	**800 000,00 €**	800 000,00 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE HT 2023	2023	1 475 000,00 €		**1 475 000,00 €**	628 680,17 €	**130 000,00 €**	716 319,83 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUF EAU HT 2025	2025	2 900 000,00 €		**2 900 000,00 €**	- €	**50 000,00 €**	2 850 000,00 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS HT 2018	2018	2 017 665,43 €	- €	**2 017 665,43 €**	1 357 861,31 €	**75 000,00 €**	584 804,12 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS HT 2019	2019	1 523 463,77 €	- €	**1 523 463,77 €**	691 955,40 €	**376 211,15 €**	455 297,22 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS HT 2020	2020	1 676 039,31 €	- €	**1 676 039,31 €**	1 096 596,40 €	**50 000,00 €**	529 442,91 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE HT 2022	2022	3 965 000,00 €	- €	**3 965 000,00 €**	1 316 533,27 €	**120 000,00 €**	2 528 466,73 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE HT 2024	2024	1 600 000,00 €	- €	**1 600 000,00 €**	353 497,59 €	**105 000,00 €**	1 141 502,41 €
D MGOP-SDEAU	DEPENSE	TRAVAUX SD EAU 2023	2023	12 409 300,00 €	- €	**12 409 300,00 €**	- €	**5 000,00 €**	12 404 300,00 €
D MRESERVHT	DEPENSE	RESERVOIRS INTERCONNEXION 2015 HT	2015	970 885,07 €	- €	**970 885,07 €**	282 367,69 €	- €	688 517,38 €
D MTVXERBMHT	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE ERBM 2020 HT	2020	1 225 000,00 €	- €	**1 225 000,00 €**	799 877,87 €	**100 302,55 €**	324 819,58 €
D MTVXERBMHT	DEPENSE	TRAVAUX EAU ERBM 2025 HT	2025	3 410 000,00 €	- €	**3 410 000,00 €**	- €	**300 000,00 €**	3 110 000,00 €
D MTVXERBMHT	RECETTE	TRAVAUX EAU ERBM 2022 HT	2022	38 369,20 €	- €	**38 369,20 €**	73 933,11 €	- €	- €
D MTVXERBMHT	DEPENSE	TRAVAUX EAU ERBM 2022 HT	2022	10 126 500,00 €		**10 126 500,00 €**	410 160,46 €	**2 312 403,45 €**	7 403 936,09 €
D MTVX-NPRUE	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE NPNRU	2025	500 000,00 €	- €	**500 000,00 €**	- €	**150 000,00 €**	350 000,00 €
D MTVX-NPRUE	RECETTE	TRAVAUX EAU POTABLE NPNRU	2025	- €	- €	- €	37 809,77 €	- €	- €
D MTVX-ZA-EP	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE ZA 2021	2021	1 132 069,47 €	- €	**1 132 069,47 €**	402 495,58 €	**290 000,00 €**	439 573,89 €
R MTVXERBMHT	RECETTE	SUBVENTIONS EAU POTABLE ERBM 2020	2020	188 578,00 €	- €	**188 578,00 €**	74 076,12 €	- €	114 501,88 €

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM

				Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
Code Programme	DEPENSES/ RECETTES	Nom du Programme	Millesime	Rappel montant voté précédent	Révision proposé	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2025	CP 2026	CP Ultérieurs
AP Stables									
D MGOPCREMAT	DEPENSE	TRAVAUX MISE AUX NORMES CREMAT	2016	4 593 981,91 €		**4 593 981,91 €**	4 370 139,97 €	**145 488,30 €**	78 353,64 €
R MGOPCREMAT	RECETTE	RECETTE MISE AUX NORMES CREMAT	2020	672 000,00 €	- €	**672 000,00 €**	672 000,00	- €	- €

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 062-246200364-20260626-C260626_D71-DE

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

				Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
Code Programme	DEPENSES/ RECETTES	Nom du Programme	Millesime	Rappel montant voté précédent	Révision proposé	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2025	CP 2026	CP Ultérieurs
AP Stables									
ETUDES RC	DEPENSE	ETUDES RESEAU DE CHALEUR	2026	201 000,00 €	- €	**201 000,00 €**	- €	141 000,00 €	60 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.